

Cahiers de **recherche** en politique **appliquée**



L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?
Par Olivier Lemieux

La gouvernance : tenter une définition
Par Isabelle Lacroix et Pier-Olivier St-Arnaud



Cahiers de recherche en politique appliquée

Revue de l'École de politique appliquée
de l'Université de Sherbrooke

Directrice de la revue : Mme Isabelle Lacroix

Rédactrice en chef : Mme Eugénie Dostie-Goulet

Éditeur : L'École de politique appliquée

ISSN (électronique) : 1921-7803

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

© École de politique appliquée, 2013

Tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, même partiellement, réservés pour tous pays et interdits sans l'autorisation de la Revue.

Nous joindre :

CAHIERS DE RECHERCHE EN POLITIQUE APPLIQUÉE
École de politique appliquée,
Université de Sherbrooke,
2500 boul. de l'Université,
Sherbrooke, Qc,
J1K 2R1

Cahiers.politique@USherbrooke.ca

Téléphone : 819 821-8000 poste 65612

Télécopieur : 819 821-7938

Cahiers de recherche en politique appliquée

Revue de l'École de politique appliquée
de l'Université de Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

Olivier Lemieux, <i>L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?</i>	1
Isabelle Lacroix et Pier-Olivier St-Arnaud, <i>La gouvernance : tenter une définition</i>	18

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

Par Olivier Lemieux *
Université de Sherbrooke

* Étudiant à la maîtrise en études politiques appliquées à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke

RÉSUMÉ — Cet article traite de l'affaire CHOI Radio-X, et ce, de l'arrivée de la radio-poubelle (trash radio) sur le continent américain jusqu'à sa propagation au Québec et au mouvement «Liberté je crie ton nom partout». Notre analyse propose d'abord une mise en situation des événements ayant conduit à la grande manifestation du 22 juillet 2004, puis aborde la construction du groupe «X» et de ses traits identitaires distinctifs. Par la suite, cela nous mène à nous interroger sur la réception de ce discours, laquelle serait facilitée par des prédispositions sociologiques de la grande région de Québec (mystère de Québec), des prédispositions générationnelles des Ixiens frustrés par les Boomers et des prédispositions idéologiques via l'apparition, sur la scène provinciale, de philosophies à tendances américanophiles (libertarianisme, populisme, etc.). Enfin, nous nous questionnons, en dernier lieu, sur la réelle importance du discours de Jeff Fillion dans la formation de ce mouvement.

Mots clés : affaire CHOI Radio-X, opinion publique, construction identitaire, mystère de Québec, conflit intergénérationnel

INTRODUCTION

Il est chose courante d'entendre que les Québécois se comportent distinctement de leurs voisins Canadiens anglais et Nord-américains. Soit, chaque nation a sa personnalité. Mais à l'intérieur même du Québec, nous continuons à ne pas saisir toute la complexité des traits régionaux. Au sein de ces particularismes s'inscrit notamment la Vieille capitale, laquelle s'est fait coller l'étiquette de «mystère» depuis quelques années. C'est dire l'importante distinction qui oppose cette véritable microsociété au reste du Québec ou, du moins, à sa rivale montréalaise.

Ce «mystère de Québec», nommé ainsi par quelques analystes et éditorialistes (Christian Lamontagne, Richard Martineau, etc.) depuis les résultats référendaires de 1995, puis confirmé par la percée inattendue du Parti conservateur du Canada (PCC) lors de l'élection fédérale de 2006 et celle de l'Action démocratique du Québec (ADQ) à l'élection provinciale de 2007, s'est encore enrichi à la suite de l'apparition du phénomène social qui frappe la ville à la même époque, soit le mouvement CHOI-Radio X.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

En 2005, la journaliste Vicky Boutin affirmait qu'un animateur charismatique joint à un propriétaire audacieux et des auditeurs fidèles apparaissent, de prime abord, comme les ingrédients parfaits du succès radiophonique. Toutefois, lorsque l'animateur se nomme Jeff Fillion, que le propriétaire est *Genex communications inc.* et que les auditeurs sont des «X» (notez que les «X» entre guillemets sont les auditeurs de Fillion, alors que les Ixiens sont les membres de la génération X), il semblerait que ces ingrédients soient explosifs¹. Quelles sont les causes de ce phénomène ? D'ores et déjà, nous posons l'hypothèse que les habiletés communicationnelles de Fillion permirent de réunir autour de son discours idéologique une clientèle régionale et générationnelle bien définie.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous analyserons les événements entourant l'affaire «CHOI Radio X», en commençant par une mise en contexte à partir de la création de CHOI 98.1 jusqu'aux démêlés avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ensuite, afin de bien saisir la stratégie employée par Fillion lors de la construction de son auditoire, nous présenterons un portrait de la situation idéologique, sociopolitique, générationnelle, locale et médiatique de la ville de Québec. Enfin, nous tenterons d'expliquer ce qu'est le «mystère de Québec» et comment s'est construite l'identité «X» via la stratégie discursive de l'animateur.

ÉVÉNEMENTS

La radio, qui connaît depuis le début du XX^e siècle une expansion constante, demeure un média extrêmement puissant rejoignant autant la population aisée que celle moins fortunée. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1980 que, confrontée au style américain, la radiosphère francophone du Québec se spécialise. Cela a pour conséquence de segmenter le public par la création de nouveaux groupes identitaires regroupés autour d'une appartenance radiophonique commune². Arrive alors la radio d'opinion, ce style étant inspiré du *talk radio* américain, lequel remplace le rôle radiophonique traditionnel (l'information, l'éducation et la culture) par un discours d'information-spectacle tournant autour de l'opinion. C'est de cette nouvelle forme de radio qu'émerge l'enfant mal aimé qu'est la radio-poubelle (*trash radio*), laquelle remplace la discussion par le dénigrement et la grossièreté d'un animateur à tendance droitiste (*shock jock*). Ce dernier, avec son contenu obscène et ses techniques de manipulation, parvient à rassembler un large groupe d'auditeurs. Il s'agit donc d'un procédé extrêmement rentable pour le propriétaire³. La radio-poubelle nous provient directement de nos voisins du sud où elle fut popularisée, au cours des années 1960, par les Howard Stern et Joe Pyne. Ayant pour but de choquer et scandaliser, aucun sujet n'y est alors tabou (la sexualité, l'homosexualité, le racisme, etc.)⁴.

Au Québec, si un certain populisme et une absence de contenu ont amené une première voix radiophonique avec Camilien Houde au milieu du siècle, la radio d'opinion s'est surtout étendue à partir des années 1970 avec les André Arthur, Gilles Proulx, Stéphane Gendron, etc.⁵ Cependant, avant que la radio-poubelle ne s'installe progressivement au Québec, il faudra attendre l'achat de la chaîne CHOI-FM 98.1 (1996) par l'entreprise *Genex communications inc.* et, surtout, l'arrivée sur les ondes de l'animateur matinal Jeff Fillion (1998).

Fillion et son émission baptisée *Le monde parallèle de Jeff Fillion* connaissent un certain succès. Toutefois, lorsque *Genex* soumet sa demande de renouvellement au CRTC⁶ en 2001, la situation est délicate. En effet, l'envers du succès de la radio-poubelle, c'est

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

l'accumulation des plaintes. Depuis l'entrée de Fillion sur les ondes, 47 plaintes ont été formulées à l'organisme fédéral à propos du contenu de son émission, lesquelles se retrouvent dans trois catégories : le contenu verbal, les concours offensants tenus sur les ondes et le harcèlement. En réaction, le CRTC lance des audiences publiques à la suite desquelles *Genex* reconnaît ses erreurs et s'engage à encadrer davantage ses animateurs selon le code de déontologie des radiodiffuseurs⁷. Ainsi, le CRTC renouvelle la licence pendant une période de deux ans plutôt que sept.

Cependant, le phénomène s'accroît. Plus vulgaires que jamais, Fillion et ses acolytes font de CHOI-FM la station la plus populaire avec quelques 348 000 auditeurs dans la grande région de Québec, soit 22,4% de la part du marché⁸. Du jamais vu. Mais, deux ans plus tard, en février 2004, *Genex* doit à nouveau soumettre une demande de renouvellement de licence. À nouveau, le comportement de Fillion a attiré des plaintes, sans compter que l'organisme chargé d'établir le code de déontologie, soit le Conseil canadien des normes des radiotélévisions (CCNR), qualifie l'émission de pornographie auditive⁹. Encore une fois convoqué en audiences publiques, *Genex* change d'attitude : mieux préparée que la dernière fois, l'entreprise plaide cette fois la liberté d'expression¹⁰.

Quelques mois plus tard, le CRTC rend son verdict : CHOI-FM 98.1 se voit refuser le renouvellement de sa licence d'exploitation pour les raisons suivantes :

- 129. Le contenu verbal qui était le sujet des plaintes [...] semble faire partie d'un comportement de la titulaire qui s'est poursuivi [...] malgré des rappels à l'ordre clairs ;
- 130. Après un examen minutieux [...] le Conseil conclut que les propos tenus [...] constituaient de nouveaux manquements graves et répétés à la Loi, au Règlement et à une condition de licence ;
- 141. Par conséquent, le Conseil refuse la demande (...) de renouveler la licence.
- 142. [Car] dans l'exercice de son mandat, le Conseil [...] ne peut permettre la diffusion de propos offensants.¹¹

Au moment où le CRTC rend sa décision de non-renouvellement de licence, un vaste mouvement de protestation gagne Québec. Apparait alors le slogan qui donne le ton à la campagne de protestation: «Liberté je crie ton nom partout !». Pétitions et lettres d'opinions sont transmises aux journaux, aux représentants élus, à l'Assemblée nationale, au Parlement canadien et même à l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹². De plus, l'entrée en scène du principe de liberté d'expression permet à *Genex* d'attirer l'appui d'un certain nombre de personnalités publiques et d'intellectuels. Cette nouvelle stratégie n'est pas exempte d'ambiguïté, la liberté d'expression faisant l'objet de débats entre deux écoles de pensées¹³. La première est états-unienne, voulant que le droit d'expression soit un droit individuel illimité. C'est à cette conception que se réfèrent Me Dion et Me Bertrand, avocats de *Genex*, lorsqu'ils avancent que les gens sont libres de choisir et d'entendre sans censure les émissions de leur choix, et ce, selon leur sens critique, leur bon jugement et leur intelligence¹⁴. Dans cette optique, si quelqu'un se sent lésé par les propos tenus contre lui, il n'a qu'à s'adresser aux tribunaux¹⁵. La seconde école, de tradition française, a inspiré la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), ainsi que la Charte canadienne des droits et

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

libertés (1982). Si celle-ci souhaite défendre la libre expression, elle défend d'abord l'éthique et la cohésion sociale¹⁶. Il semblerait donc que les avocats de *Genex* ne se réfèrent pas à la liberté d'expression telle que défendue par la loi canadienne, mais plutôt à celle émanant du modèle états-unien¹⁷.

La saga se poursuit. En 2005, Sophie Chiasson, présentatrice météorologique persécutée par Fillion, intente un procès contre *Genex* et l'animateur. La femme plaide le droit à la vie privée et l'atteinte à sa réputation. Bien que *Genex* se défend toujours en vertu de la liberté d'expression, Yves Alain, juge à la Cour supérieure du Québec, n'entend pas donner raison à *Genex*. Selon lui, il faut donner l'exemple aux autres stations de la Vieille capitale, lesquelles emboîtent tranquillement le pas de CHOI-FM¹⁸. Il les condamne donc pour les deux chefs d'accusations et en profite, du même coup, pour relativiser le droit à la liberté d'expression : «les déclarations fausses et injurieuses ne peuvent contribuer à l'épanouissement personnel et [...] la saine participation aux affaires de la collectivité. En fait, elles nuisent à l'épanouissement de ces valeurs et aux intérêts d'une société libre et démocratique»¹⁹.

Bien que *Genex* accepte de verser la lourde sentence financière de 340 000 \$ à Mme Chiasson, l'entreprise n'entend pas en faire autant pour la décision du CRTC²⁰. Ainsi, elle soumet une demande à la Cour d'appel fédérale dans l'espoir de tordre le bras du CRTC afin qu'il renouvelle la licence. Cependant, l'instance juridique n'entre pas dans le jeu de *Genex* et conclut que :

la procédure du CRTC ne viole aucun manquement aux principes de justice naturelle, aux règles d'équité procédurale et à ses règles de procédure. *Genex* a été informée des enjeux et des reproches portés à son dossier, elle a été mise en garde quant au caractère dérogatoire de sa programmation verbale et elle a été avisée des mesures possibles, dont le non-renouvellement de licence.²¹

CONSTRUCTION IDENTITAIRE

La radio-poubelle s'appuie sur trois ingrédients : un animateur-vedette maître de l'autovalorisation, un auditoire complice de l'animateur et un tiers à haïr²². L'animateur, qui est la clé de la radio-poubelle, est généralement un professionnel de la communication disant à ses auditeurs les «vraies affaires». Or, s'il parle énormément en disant peu de choses en beaucoup de mots (anecdotes, points de vue, etc.), cherche des scandales autour d'institutions ou de personnalités publiques, présente ses opinions comme des faits, s'attribue un rôle de justicier, joue à l'incompris, et esquive l'opposition directe en retournant contre les autres les attaques qu'il reçoit tout en refusant la responsabilité de ses propos, il ne faut toutefois pas se méprendre : son message influence l'espace public en se propageant via les auditeurs décrits comme des acteurs socialement actifs dont les actions peuvent faire la différence²³. En effet, comme l'a démontré un article de Kathryn Ruud portant sur Limbaugh en 2003, l'animateur a non seulement le pouvoir incroyable de créer un groupe solidaire constitué de membres ne s'étant jamais côtoyés, mais en plus, il devient la voix exclusive de ce même groupe et, par le fait même, lui dicte les actions à poser en vue de l'action collective²⁴.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

Le discours de l'animateur de la radio-poubelle est très ambigu. Cherchant à faire faire, à faire dire et à faire réagir, il épouse plusieurs rôles se situant dans un intermède entre l'information et le divertissement²⁵. Compétent et rusé, l'animateur vise «là-où-ça-fait-mal» et son argumentation, anti-intellectuelle, s'appuie sur des «évidences», c'est-à-dire le plus élémentaire «gros bon sens»²⁶. Cette stratégie argumentative *ad populum* est d'ailleurs typique du discours populiste. Selon le politologue et philosophe Paul-André Taguieff, le populisme exprime un malaise, une souffrance, une «insécurisation généralisée» ou une réaction antisystème faisant appel à la mobilisation, à l'insurrection et au rejet de tout ce qui peut être identifié comme la source du malheur populaire²⁷. Or, s'il existe une très grande variété de populismes, puisqu'il ne se réduit pas à un type de régime ou à un type d'idéologie, l'une des formes identifiées par Taguieff mérite que nous nous attardions un instant, soit le populisme-rhétorique :

Le discours populiste est le discours démagogique de l'âge démocratique ou de l'ère des masses. Par appel au peuple, fondement du style populiste, le démagogue moderne met en œuvre divers procédés de manipulation des masses. [...] Tribun qui flatte le peuple pour obtenir ses faveurs (démagogue classique), leader populaire qui va dans le sens de l'opinion publique pour mieux la manipuler, comédien médiatique qui s'y entend dans l'art de faire rêver son public pour court-circuiter le système politique de sélection des élites dirigeantes : le démagogue moderne de style populiste s'incarne dans l'une de ces trois figures, à moins qu'il ne les fasse fusionner en sa personne. [...] La condition de son efficacité symbolique est sa capacité de canaliser et d'exploiter la puissance de ressentiment des masses ou de certaines classes sociales, vis-à-vis des étrangers, des « privilégiés », des élites jugées indignes de leur statut. Les appels au peuple dérivent alors, et tournent en appels à la haine.²⁸

Le populisme puise sa force au sein de la désillusion de la démocratie représentative classique. Cette désillusion provoque un profond sentiment de frustration. Ainsi, l'appel à l'identité, à la cohésion et à toutes formes émotionnelles domine petit à petit le rationalisme²⁹.

Le discours de Fillion correspond en tous points à la description du populisme-rhétorique. Traduisant un sentiment de «laissé pour compte» et d'anti-élitisme, l'animateur de CHOI prône une vision conservatiste et économiste néolibérale à tendance populiste : la moralité douteuse des dirigeants, le gaspillage des fonds publics, la déresponsabilisation des individus par les programmes sociaux, l'inutilité des universitaires, l'incompétence des enseignants, l'irresponsabilité des syndicats et la menace de l'immigration, notamment, font partie de ses thèmes de prédilection³⁰. Or, selon Jean-Michel Marcoux et Jean-François Tremblay, s'il prend parfois une apparence politique, ce discours populiste ne répond en fait qu'aux impératifs de l'instantanéité. C'est d'ailleurs ce qui fait toute la force de ce discours, soit le très court laps de temps entre sa construction et sa propagation par lequel l'auditeur – captivé, fasciné, mobilisé – ne trouve pas le temps pour analyser adéquatement le contenu³¹.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

Aussi, lorsque l'animateur dit les «vraies affaires», sa vulgarité impressionne l'adversaire, lequel se voit paralysé ou, du moins, en incapacité de réfuter l'entièreté de l'argumentation³². Et cela s'avère d'autant plus vrai lorsque cette vulgarité se joint au dénigrement, une autre composante-clé du discours de Fillion, lequel entraîne les opposants dans une spirale de violence verbale permettant au discours de s'étendre et au débat de se polariser: «leurs détracteurs, par réaction, en viennent à faire preuve d'une outrance semblable à celle qu'ils dénoncent, ce qui est tout de même assez troublant. De réplique en réplique, chacun repousse les limites de l'acceptable»³³. Bref, la tension sociale s'accroît constamment et ceci explique de quelle façon une large partie de la société qui se sent habituellement mise de côté prend sitôt part au débat. Soudainement solidaires, ces gens n'ayant pour point commun que le ressentiment et le refoulement, s'engagent dès lors à travers une action commune, soit l'expression de la colère et le «contre» généralisé³⁴.

En sciences sociales, de nombreuses études portant sur la construction de l'Autre ont été réalisées. L'une d'entre elles, menée par Benedict Anderson, établit que la construction identitaire se fait en fonction de la différenciation par rapport à l'Autre³⁵. C'est ce dont fait usage Fillion pour créer l'identité des «X». En effet, dès qu'il y a un groupe «X», cela sous-entend immédiatement qu'il y en a des «non-X», autrement dit, ceux contre lesquels il faut s'opposer. C'est par l'exclusion, le dénigrement et la dissociation que les «X» rejettent l'Autre. Aux yeux des «X», l'Autre, c'est l'opresseur, c'est le fautif de leur situation, c'est l'«armée de Radio-Canada», c'est l'État tyrannique qui exploite la classe moyenne, c'est l'élite intellectuelle gauchiste et syndicaliste, mais, surtout, c'est le Montréalais³⁶. Bref, Fillion crée une hiérarchie fictive entre les groupes dans le but de générer une tension menant à l'action³⁷. Ainsi, il appelle son groupe, terre-à-terre et connecté avec le vrai monde, à user de son pouvoir pour faire bouger les choses.

Autre fait intéressant, ceux que Fillion nomme les «faux-X» ne sont pas les exclus du groupe, mais plutôt ceux qui se prétendent en faire partie, alors qu'ils n'adhèrent pas entièrement à l'idéologie «X». Il faut faire croisade contre ces «faux-X». En d'autres termes, ce sont ceux qui écoutent *Le monde parallèle de Jeff Fillion*, mais qui critiquent l'animateur ou qui regardent Radio-Canada, un pur produit de la tribu du Plateau-Mont-Royal³⁸. Or, en faisant des auditeurs des acteurs à part entière, l'animateur transfère sur eux la responsabilité de son éthique et la légitimité de son discours. Une stratégie purement populiste. Autre technique, Fillion fait constamment l'éloge de l'intelligence de ses auditeurs, car cela les rend fiers de l'appartenance «X», mais aussi hostiles à l'endroit de ceux niant leur intelligence. Ainsi, le ressentiment croît³⁹.

En somme, comme nous venons de le voir, ce qui fait la force du discours de Fillion, ce n'est pas tant les propos qu'il tient que l'effet rassembleur qu'il crée et, surtout, la reprise de ce discours au travers ceux qui y adhèrent ou ceux qui le contestent. Bref, c'est avant tout la circulation de ses idées qui fait de lui un acteur social important. D'autant plus qu'une fois que nous nous y habituons, elles se banalisent et s'instaurent dans l'ordre des choses. L'émotion qu'elles causaient auparavant n'est plus⁴⁰. Bref, si nous avons vu que pour revendiquer l'identité «X», il faut adhérer entièrement à la philosophie «X» et ne jamais s'opposer à l'animateur, le plus grand ennui derrière le discours d'intolérance de Fillion est que les stéréotypes, les préjugés et les idées proposées s'étendent dans la sphère publique. Or, ces idées, reprises, créent une fausse tension entre les groupes et finissent par

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

faire partie du train-train quotidien⁴¹. Cela a donc pour effet d'imprégner la région d'un climat sociopolitique instauré par le discours de CHOI⁴².

DISPOSITION GÉOGRAPHIQUE

Les habitants de la Vieille Capitale étaient-ils prédisposés à faire partie d'un tel mouvement ? D'après nous, le phénomène que certains analystes ont nommé le «mystère de Québec» y est pour beaucoup. C'est au cours des années 1990, selon Simon Langlois, qu'est apparue l'idée chez les spécialistes que le comportement des citoyens de la ville de Québec était en soi une «énigme»⁴³. L'ennui avec cette énigme, c'est qu'aujourd'hui encore «la culture politique de la ville de Québec [est] trop souvent négligée par des commentateurs pressés d'associer un mystère à la capitale⁴⁴». En effet, Québec demeure une ville encore bien mal connue et pour combler cette lacune, peut-être faut-il se tourner d'abord vers l'histoire et la sociologie politique de la ville.

Québec comporte un très grand nombre de traits propices au conservatisme : un lourd passé, un grand nombre de fonctionnaires, une classe moyenne étendue et une forte homogénéité culturelle⁴⁵. Une partie des habitants de la Vieille Capitale a tendance à affirmer un profond respect pour la langue et la culture anglo-saxonne. Berceau de la langue française en Amérique du Nord, l'ancienne capitale de la Nouvelle-France compte une population francophone s'élevant à 96%⁴⁶. Mais bien qu'elle conserve encore aujourd'hui ses vieux symboles hexagonaux, elle regrette sa population anglophone de jadis. Longtemps présente à Québec, l'élite anglophone quitte la région à la fin du XIX^{ème} siècle. En effet, représentant 40% de la population totale en 1861, les anglophones ne sont plus que 16% en 1901. Encore aujourd'hui, les rues, les monuments et les places témoignent de cette présence disparue. En ce sens, la formule de Cloutier résume bien la situation : «contrairement à Montréal, qui se rêve Française quand elle ne l'est qu'à demie, Québec se rêve anglophone quand elle ne l'est plus⁴⁷». L'anglais lui ouvrait le monde qui, depuis, lui est fermé. Le discours pro-anglophone de Jeff Fillion et de CHOI-FM tire ses racines de ce sentiment d'aliénation. Leur publicité est faite à l'américaine, leur musique *New Rock* aussi, et leur slogan l'est entièrement (*I am Radio X*), sans oublier la croisade menée par Fillion contre les artistes québécois qui privent la nation de «vraie bonne musique» en échange d'une «médiocrité locale». Enfin, il est clair que ce discours pro-anglophone de Fillion se rapproche de celui du libertarianisme : «le salut du Québec passe davantage par six millions de décisions individuelles de parler français que par des lois coercitives votées au sommet⁴⁸».

Nous retrouvons aussi, à Québec, une forte tradition fédéraliste. L'Université Laval n'est-elle pas le lieu où est née la doctrine libérale du père de la Faculté de sciences sociales, Georges-Henri Lévesque, laquelle traduit le retard des Canadiens français non pas sur le modèle néonationaliste, c'est-à-dire d'une Conquête mère de tous les maux, mais par le catholicisme étouffant⁴⁹ ? Quoiqu'il en soit, lors du référendum de 1980, le «Oui» (en faveur de la souveraineté du Québec) y connaît une popularité moindre que dans les autres régions francophones et, en 1995, l'histoire se répète. Alors que nous attendions une certaine percée du «Oui», ce dernier ne connaît que 52% des voix. Encore une fois inférieure aux autres régions francophones, il aurait suffi que la population de la Vieille Capitale ajoute 3% à ce nombre pour que le «Oui» l'emporte. Cette fidélité au fédéralisme serait davantage le signe d'un pragmatisme. Ainsi, cela explique sans doute en quoi le *no*

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

man's land constitutionnel à la Mario Dumont et à la Jeff Fillion constitue, dans cette région, un discours propice à l'adhésion du plus grand nombre.

La rivalité Montréal-Québec ne date pas d'hier. Si Québec conserve le pouvoir politique, il n'en demeure pas moins que le nerf de la guerre, l'argent, réside à Montréal, laquelle lui a «volé» son élite anglophone. Autrement dit, le ressentiment de Québec vis-à-vis Montréal est profond⁵⁰. Cette hostilité à l'endroit de la métropole s'explique notamment par le fait que Québec ne se retrouve pas dans le projet montréalais : le «clivage est de plus en plus prononcé entre Montréal la cosmopolite, la progressiste, et le Québec des régions et des banlieues qui ne se reconnaissent pas dans les fantaisies postmodernes des milieux qui veulent avant toute chose passer pour branchés⁵¹». Par le fait même, s'accroît l'animosité contre la métropole, laquelle se veut le lieu exclusif du profit de l'immigration et de la production culturelle. Ainsi, l'éloignement sociologique entre la métropole et sa capitale est en croissance. En ce sens, il est aisé d'affirmer que Fillion n'initiait en rien un mouvement lorsqu'il témoignait de son hostilité envers Montréal. *A contrario*, il exprimait un sentiment déjà bien présent⁵². CHOI-FM, par ses produits de Québec (équipe de hockey locale CHOI-FM, studio d'enregistrement local, promotion de produits et divertissements locaux, etc.) offrait la chance aux «X» d'à nouveau rivaliser contre leur vieil ennemi, le Montréalais. Et, au fond, comme le conclut Charpentier, «si CHOI a tant marqué, c'est peut-être qu'elle a libéré une parole régionale longtemps tue et que celle-ci, une fois libre, s'est répandue avec la force du torrent⁵³».

L'homogénéité de la population de Québec est une autre caractéristique qui vaut la peine d'être soulignée. Celle-ci est en effet extrêmement surprenante lorsque nous la comparons aux autres centres urbains canadiens et américains de taille semblable. Ce n'est pas seulement son architecture d'antan qui nous amène à la qualifier de «gros village», mais aussi le provincialisme profond de ses habitants⁵⁴. Ceux-ci votent en bloc, partagent les mêmes idées, les mêmes styles, la même xénophobie vis-à-vis de l'Autre et l'anonymat y est presque impossible. Bref, une multitude de traits villageois⁵⁵. De plus, nous y retrouvons une très faible immigration. Ceci s'explique notamment par la faiblesse de l'économie locale, qui s'appuie particulièrement sur le secteur public, ainsi que par le grand flux migratoire des régionaux qui la choisissent souvent avant Montréal. Or, en matière d'embauche, ces migrants régionaux concurrencent nettement avec les immigrants, lesquels ne trouvent souvent pas preneurs. Ainsi, «de toutes les villes canadiennes comparables, Québec est celle qui attire et retient le moins d'immigrants⁵⁶».

En somme, conservateur, anglophile, fédéraliste, protectionniste et provincialiste, l'habitant-type de la ville de Québec nous paraît propice à recevoir le discours de Jeff Fillion sur les ondes de CHOI-FM, car cette ville possède des caractéristiques sociopolitiques qui lui donnent un style urbain unique. De ce fait, pouvons-nous réellement parler d'une «énigme» ou d'un «mystère»? Aux yeux de Langlois, cette «énigme» règne surtout dans le fait qu'avant les années 2000, les analystes n'avaient pas constaté ces traits distinctifs.

DISPOSITION GÉNÉRATIONNELLE

La génération X (Ixiens), qui inclut au sens large les individus nés entre 1960 et 1979, possède certains traits distinctifs. Marquée, durant la jeunesse, par un très grand nombre d'évènements politiques canadiens (référendum de 1980, rapatriement et loi

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

constitutionnelle de 1982, échec de l'Accord du Lac Meech, échec de l'Accord de Charlottetown, référendum de 1995, etc.) et internationaux (Guerre froide, chute de l'U.R.S.S., etc.), un premier trait propre à la génération X est son apolitisme. Avec elle, le cynisme politique connaît son apogée⁵⁷.

L'économie marque également les Ixiens, car, au début des années 1980, le taux de chômage atteint son paroxysme en Occident. En fait, au moment où la génération X a l'âge d'entrer sur le marché du travail, elle constate la situation : une économie malade et une dette colossale. Pire encore, soudainement soucieux d'alléger les dépenses étatiques, l'État coupe les embauches. Or, le salut des Ixiens est venu du libéralisme économique et non pas de l'État ou des syndicats : c'est le surcroît de la concurrence et de la libéralisation du commerce qui leur a donné de l'emploi. Par ailleurs, l'individualisme, particulièrement marqué chez cette génération, n'est sans doute pas étranger à ce dénouement⁵⁸. De nombreux bouleversements sociaux ont aussi marqué l'esprit de cette génération. Tout d'abord, la famille change énormément à cette époque et les Ixiens sont les premiers à connaître les conséquences du divorce. Un autre changement dans le domaine de l'éducation est la réforme scolaire. En quête de modernité, les penseurs de la Révolution tranquille ont omis ou presque d'inscrire à leur programme la religion, l'histoire et la langue, cette dernière étant alors présentée comme un simple outil⁵⁹. Qu'ensuite nous reprochions aux Ixiens de s'intéresser peu à la question nationale ou linguistique est assez équivoque...

La génération X s'est toujours sentie marginalisée par les Boomers. Nous présentons souvent la relation entre les deux selon cette formule : «génération sacrifiée» (Ixiens) versus «génération gâtée» (Boomers)⁶⁰. Qu'ont en commun ces deux générations ? Une vision hédoniste et individualiste du monde. Il en découle que les Ixiens, contrairement aux Boomers, se démarquent par leur hostilité envers les institutions et l'autorité. Autrement dit, ils ne se sentent pas interpellés par le discours socialiste ou nationaliste des Boomers et de la Révolution tranquille, lesquels les ont mis économiquement et politiquement à l'écart⁶¹. Bref, malgré un redressement depuis 1995, il n'en demeure pas moins que l'iniquité intergénérationnelle est toujours bien réelle. Avec toutes les transformations sociales dont elle a été le cobaye et les difficultés politico-économiques qu'elle a traversées, il n'est pas étonnant que la génération X ait cultivé un sentiment d'injustice et, surtout, de ressentiment⁶².

Le groupe «X» formé par Fillion fait clairement référence à la génération ixienne. Cette génération, qui a cultivé un fort ressentiment à l'égard de la société et de la génération précédente, trouve dans le groupe «X» un moyen d'expression⁶³. Entrés tardivement sur la scène politico-médiatique, les Ixiens de Québec sont, en quelque sorte, la «bougie d'allumage qui a fait de CHOI autre chose qu'une simple radio à succès : un phénomène de société, presque une doctrine à laquelle des gens se sont profondément identifiés⁶⁴». Par ailleurs, Langlois nous informe qu'en 2005, un homme sur deux âgé entre 18-34 ans et un homme sur quatre âgé entre 35-44 ans avouent syntoniser CHOI-FM le matin. Du point de vue professionnel, les employés de commerce (41%) sont les plus fidèles, suivis des étudiants (39%), des techniciens (38%), des employés de services (34%), des sans-emplois (33%), des employés de bureau (32%), des cols bleus (30%) et des travailleurs autonomes (25%). Bref, les chiffres expriment bien une réalité : les «X» proviennent de toutes les tranches de la société⁶⁵. Publié en 2006, le *Bureau of*

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

broadcasting Measurement (BBM) confirme l'étude précédente. Selon la firme, l'auditoire de CHOI-FM a encore augmenté. Il est rendu à environ 400 000 auditeurs. Trois auditeurs sur quatre sont des hommes et 57% d'entre eux ont moins de 34 ans. Aussi, le revenu moyen de la plupart d'entre eux se situe en deçà de la classe moyenne et leur condition d'emploi, précaire, ne leur laisse espérer qu'une faible mobilité sociale⁶⁶.

Enfin, si les Ixiens ont connu des fortes difficultés économiques, pour ceux de la Capitale nationale, où le gouvernement est le véritable moteur économique, ce fut encore pire, car l'embauche y est presque entièrement coupée. Ainsi, la colère de la génération X de la Vieille Capitale est puissante. Cela explique probablement pourquoi l'ADQ était si populaire dans cette région : pragmatisme, rationalité comptable, anti-utopisme (faisant référence au programme péquiste), *no man's land* constitutionnel, etc. Ainsi, les Ixiens de Québec, lors des élections municipales et provinciales, s'expriment en faveur d'une droite populiste⁶⁷.

DISPOSITION IDÉOLOGIQUE

Le libertarianisme naît aux États-Unis dans les années 1950 en réaction à l'émergence du «nouveau conservatisme»⁶⁸. Plusieurs branches plus ou moins radicales voient le jour. Celle qui nous intéresse, le libertarianisme modéré, proposé notamment par James M. Buchanan et Friedrich Hayek, reconnaît en l'État un mal nécessaire à la pérennité de valeurs libérales telles que la tolérance et le pluralisme. Mais cet État se doit d'être minimal⁶⁹. Au Québec, les défenseurs de la philosophie libertarienne ne datent pas d'hier. Par exemple, Pierre Lemieux avait rédigé un ouvrage voué à l'anarcho-capitalisme dans les années 1980⁷⁰. Cependant, le libertarianisme apparaît réellement sur la scène publique québécoise au moment de la fondation, par Martin Masse, du cybermagazine libertarien *Le Québécois Libre* (1998), lequel définit cette philosophie dès le premier numéro : «la liberté individuelle est la valeur fondamentale qui doit sous-tendre les rapports sociaux, les échanges économiques et le système politique. Nous croyons que la coopération volontaire entre les individus dans un marché libre est préférable à la coercition exercée par l'État⁷¹». Aussi, en 2000, Masse définit cinq attitudes essentielles au libertarianisme :

- 1) viser une amélioration constante à long terme plutôt qu'une perfection statique à court terme ;
- 2) voir l'aventure humaine avec optimisme ;
- 3) refuser de s'en remettre à des abstractions collectives ;
- 4) assumer ses choix et cesser de rejeter la responsabilité de ses actions sur les autres ;
- 5) être tolérant et accepter la diversité.⁷²

Pour renforcer l'identité «X», Jeff Fillion n'emploie pas un discours formé dans l'incohérence et le laisser-aller, mais plutôt construit dans une certaine logique. Son attaque porte principalement sur les médias, les politiciens (et l'administration publique) et les citoyens «non-X»⁷³. Or, ce discours emprunte de nombreuses composantes au libertarianisme. Pour le démontrer, reprenons les cinq conditions de Masse. La première, «viser une amélioration constante à long terme plutôt qu'une perfection statique à court terme», est très défendue par Fillion : il faut être «terre-à-terre» et cesser les folies socialisantes vers lesquelles l'égalitarisme nous mène. Le deuxième, «voir la nature humaine avec optimisme», est aussi fortement présent. Nous devons faire confiance en

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

l'entrepreneurship et cesser de mater l'homme, car nous ne l'aidons pas ainsi... Autrement dit, la nécessité entraîne la responsabilité. La troisième condition, c'est-à-dire «interdire de se remettre à des abstractions collectives», est également omniprésente. Si les «X» forment un groupe, c'est un groupe auquel ils ont choisi d'appartenir en tant qu'individus. Rien à voir avec l'identité québécoise. En ce sens, l'association doit répondre à un choix individuel et non pas naturel. Par contre, la quatrième condition, «assumer ses choix et cesser de rejeter la responsabilité de ses actions sur les autres», est plus ou moins valide. Certes, l'animateur appelle son auditoire à la responsabilisation par l'action. Toutefois, il attribue toutes les tares de la société aux Boomers ou aux Montréalais, ce qui pousse davantage les «X» vers la victimisation que la responsabilisation. Il en va de même de la cinquième condition, «être tolérant et accepter la diversité», qui est entièrement violée. Ainsi, nous qualifions le discours de Fillion de partiellement libertarien.

Concernant le mouvement sociopolitique lancé par Jeff Fillion et CHOI-FM, la plupart des gens retiennent la campagne «Liberté je crie ton nom partout». Certes, une large part de ceux qui y ont participé provient des «X», mais ne sous-estimons pas le grand nombre de citoyens s'étant senti interpellé par l'appel à la liberté d'expression. En effet, en usant de ce grand principe fondamental, CHOI-FM a éveillé chez plusieurs le devoir de protéger la démocratie, ce concept suscitant toujours un fort émoi⁷⁴. Ce qui est cependant le plus remarquable derrière ce mouvement, c'est qu'il a pris forme à travers ceux que l'on croyait non-mobilisables et apolitiques. En ce sens, selon Frédérick Têtu, la fermeture de cette radio la plus populaire chez la génération X risque de ne pas «lancer un message qui contribuera à l'effort de séduction requis pour les persuader que le Québec est pour eux une société d'avenir»⁷⁵.

Au départ, l'idéal de la liberté d'expression est d'éveiller le public effervescent⁷⁶. Cet idéal est fondamental au système démocratique, car, comme l'avancait Jürgen Habermas, l'espace public doit être transparent et accessible. Or, «la mise en valeur des idées-chocs de la station CHOI-FM s'inscrit dans la valorisation des conflits qui rendent un espace public effervescent, par opposition à la tranquillité des sociétés autoritaires⁷⁷». Lorsqu'il critique tout ce qui est établi comme une norme (institutions, élites, etc.), Fillion fait appel à cet espace public effervescent et c'est très exactement ce qui lui permet de rassembler un si grand nombre de manifestants et d'intellectuels lorsqu'il lance sa campagne.

LA MOBILISATION

C'est humain, les individus cherchent l'appartenance au groupe. Cette appartenance, elle se crée au moyen de la parole, au moyen du discours⁷⁸. Ainsi, l'identité de groupe est une construction discursive. Le discours, pour créer l'appartenance, cherche à rejoindre celui qui lui est semblable. De ce fait, la première stratégie, pour créer l'appartenance, est de se présenter à l'autre comme étant son semblable. C'est exactement ce que fait Fillion lorsqu'il se dit «avant tout comme un auditeur de CHOI⁷⁹». Via ce discours, l'animateur devient un travailleur comme les autres. Il devient un miroir à travers lequel non seulement l'auditeur se voit, mais, aussi, vers lequel il se projette. Populiste, Fillion reconnaît à son auditeur le «véritable pouvoir» et l'incite à se comporter de la meilleure façon, soit la sienne. La création d'une relation entre les auditeurs se fait notamment de deux façons. D'abord, l'animateur établit quelles sont les exigences pour faire partie du groupe et pour ne pas en faire partie⁸⁰. Ainsi, ce groupe informel se crée selon les intentions du leader. Dans le cas qui nous intéresse, les «X» sont les individus issus de la génération X de la

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

grande région de Québec et consommant la marque de commerce CHOI Radio X. S'étant déjà penchés sur la première caractéristique, nous nous attarderons maintenant sur la seconde.

Radio X se présente comme la voix qui s'exprime pour ceux et celles qui ne le peuvent pas dans la sphère publique. Ces voix muettes, elles sont surtout celles des jeunes hommes de la classe moyenne, lesquels sont frustrés par la précarité et l'instabilité professionnelle (non-appartenance à un filet social, absence de sécurité au travail, etc.)⁸¹. De plus, de culture consumériste, la soif des «X» est particulièrement difficile à assouvir étant donné leur faible pouvoir d'achat. Cela leur semble d'autant plus révoltant qu'ils contemplent le reste de la population qui, elle, le peut. C'est ici que CHOI Radio X intervient, en leur permettant de satisfaire ce besoin à moindre coût. À ce propos, «Genex communication inc. se définit d'abord comme une entreprise visant à développer des produits de qualité dans le domaine du "divertissement"⁸²».

Pour créer un sentiment rassembleur, Fillion emploie un procédé de transfert : les «X», ce n'est pas la station, c'est les auditeurs⁸³. De ce fait, il identifie un certain nombre de caractéristiques propres à sa clientèle cible (goûts, valeurs et idées) dans le but ultime de faire naître en leur imaginaire le «nous» : le "nous" fait appartenir l'émetteur et ses récepteurs à une même communauté, produisant un effet rassembleur⁸⁴». Autrement dit, il fait exister le groupe, c'est-à-dire «l'armée de CHOI» (sentiment d'appartenance et d'autorité). Cette «armée», elle lutte verbalement contre ceux qui l'ont exclue du système : «la situation de l'homme blanc serait la pire de toutes : d'une part, il serait responsable de tous les malheurs de l'humanité, d'autre part, il serait désavantagé sur le marché du travail puisque les femmes, les minorités culturelles et les personnes handicapées jouiraient de passe-droits⁸⁵». Ainsi, Fillion offre aux «X» un discours de contestation populaire et populiste qui permet à sa clientèle de justifier sa situation.

Plusieurs stratégies ont été employées par l'animateur pour rassembler son groupe. La sensibilisation à la cause via l'appel à la mobilisation est essentielle à la réussite de la manifestation. Cet appel se fait en quatre temps : 1) le leader demande au groupe qu'une action soit accomplie ; 2) le leader spécifie que le groupe est en mesure d'exécuter cette demande ; 3) le niveau de la demande est indiqué au groupe ; 4) le leader convainc le groupe que l'objet de la demande (dans notre cas, la manifestation) est possible par la mobilisation. Soudainement, l'auditeur n'est plus auditeur, il devient sauveur⁸⁶. Cependant, s'il souhaite que l'action réussisse, c'est-à-dire convaincre l'opinion publique et le CRTC de sa juste cause, Fillion doit s'assurer de ne pas aggraver la situation. C'est pourquoi il appelle tous les participants à manifester dans la non-violence et le civisme, car cela évitera de nuire davantage. De plus, une manifestation pacifique servira à prouver à la population que les allégations faites contre CHOI-FM, comme quoi elle incite à la violence, sont entièrement fausses.

Pour que la manifestation soit réussie, Fillion fait appel à plusieurs stratégies discursives. Par exemple, il fait sentir à ses auditeurs qu'ils ont la chance de ne pas répéter les mêmes erreurs que dans le passé (chantage émotif)⁸⁷. Autre exemple, le slogan «Liberté je crie ton nom partout», véritable glissement sémantique du poème *Liberté* (1942) de Paul Éluard, était non seulement notable par son utilité identitaire, mais donnait aussi à son défenseur l'impression de participer collectivement à un moment historique⁸⁸. Quant à

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

l'appel du principe de liberté, non seulement contribue-t-il à rassembler à la fois un large public et des personnalités, mais, du même coup, il identifie celui qui s'oppose comme étant un fasciste contre la liberté d'expression. Et qui ose s'opposer à ce principe universel?

La réussite d'une manifestation correspond au nombre de participants. C'est exactement pourquoi CHOI lance une si vaste campagne de «recrutement» en faisant appel à l'indignation⁸⁹. Car cet appel est en soi le moteur de la manifestation «Liberté je crie ton nom partout!». Habile, au moment où le CRTC rend sa décision, Fillion martèle sur les ondes qu'en fait, ce n'est pas CHOI que l'organisme condamne, c'est les «X»: «vous êtes en train de dire que 380 500 personnes n'avaient pas assez de jugement pour changer de poste pour écouter autre chose et que ces 380 500 personnes-là, de la région de Québec, sont tous des malades⁹⁰». Également, comme l'a fait remarquer Têtu, compte tenu de leur individualisme et de leur libertarianisme, ce qui est le plus surprenant derrière la manifestation provoquée par CHOI-FM, c'est qu'elle était formée de «50 000 décisions individuelles, et non d'un intérêt corporatiste ou d'un discours idéologique rassembleur. Je [Têtu] ne crois pas trahir l'esprit de ces manifestants en disant qu'en manifestant pour CHOI, c'est d'abord et avant tout pour eux-mêmes qu'ils ont manifesté⁹¹».

Conclusion

En somme, plusieurs conclusions s'imposent. Tout d'abord, après avoir relaté les événements qui ont mené à la création et au mouvement de manifestation de Radio X (Liberté je crie ton nom partout !), nous avons tenté de tracer le portrait global et local dans lequel le mouvement CHOI Radio-X s'est formé. Cela nous a menés vers le libertarianisme, le populisme, la génération X, le provincialisme de Québec et la force discursive de Jeff Fillion dans sa construction identitaire.

À la vue des études de Cloutier et Langlois, il nous paraît clair que Québec semblait prédisposée à recevoir ce type de discours et d'en faire un phénomène. Certes, sans doute que ce même discours aurait pu connaître écho ailleurs, mais dans une ville de taille semblable, nous en doutons. De plus, la construction identitaire effectuée par l'animateur n'a pas été laissée au hasard. Fillion savait à qui il s'adressait et quelles stratégies employer pour former un sentiment d'appartenance. En ce sens, notre hypothèse était juste concernant l'importance du charisme de l'animateur, ainsi que la clientèle visée, c'est-à-dire la génération X de la grande région de Québec. Une question demeure encore ambiguë: est-ce Fillion qui a véritablement créé ce mouvement ou la ville de Québec qui l'aurait mené à ce point ? En d'autres termes, serait-ce possible de croire que bien qu'ils ne portaient toujours pas de nom et n'avaient toujours pas de voix, les «X» existaient déjà bel et bien avant l'arrivée de Fillion ? Si cela est le cas, il sera intéressant de suivre l'évolution de ce groupe, car si le CRTC a eu le pouvoir de faire taire Fillion sur les ondes radios, les plus durs continuent de le suivre sur le web et aucune instance ne peut surveiller son entreprise de mobilisation.

¹ Vicky BOUTIN, «La saga CHOI-FM» dans Michel VENNE (dir.) *L'annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, 2005, p. 94.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

² Anne F. MACLENNAN, compte rendu de « Pierre PAGÉ, *Histoire de la radio au Québec. Information, éducation culture*, Montréal, Fides, 2007 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n°3-4 (2008), p. 591-592.

³ Diane VINCENT, Olivier Turbide et Marty Laforest, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, Québec, Éditions Nota bene, 2008, p. 26-27.

⁴ Diane VINCENT et Olivier TURBIDE (dir.), *Fréquences limites : La radio de confrontation au Québec*, Québec, Éditions Nota Bene, 2004, p. 19.

⁵ Frédéric BOILY, compte rendu de « Robert LÉVESQUE, *Labelle et Camilien. Deux figures du populisme canadien-français*, Montréal, BLB éditeur, 2009 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, no 3-4, 2009, p. 591.

⁶ Créé en 1968, le CRTC est l'organisme fédéral chargé d'accorder les licences de radiodiffusion et de télédiffusion aux chaînes canadiennes. Chargé de surveiller la programmation de ces chaînes, pour en assurer le respect des règlements, le CRTC doit interdire, notamment, la diffusion de propos offensants. Pour ce faire, il dispose de multiples moyens de pression, le non-renouvellement de la licence étant le plus important. Pour plus d'information, voir : Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 38-39.

⁷ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», *Revue canadienne de science politique*, no 1, 2007, p. 82-83.

⁸ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 41-43.

⁹ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 29.

¹⁰ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 42-43.

¹¹ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 47-48.

¹² Jean-Michel MARCOUX et Jean-François TREMBLAY, *Le néopopulisme de CHOI-FM : de l'expansion de la logique consumériste ; profil socioéconomique et sociopolitique des auditeurs mobilisés*, Québec, Université Laval (non-édité), 2005, p. 11.

¹³ Daniel JUNQUA, *La liberté de la presse : un combat toujours actuel*, Toulouse, Éditions Milan, 2004, p. 22-27.

¹⁴ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», p. 90.

¹⁵ Mathieu HOULES-COURCELLES et Daniel GIROUX, «Le CRTC et la liberté d'expression», *Relations*, no 698, 2005, p. 28.

¹⁶ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 36-37.

¹⁷ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 30-39.

¹⁸ Martin AUGER, «Liberté...mais de quoi ?», *Quartier Libre*, no 8, 2000-2001, [en ligne], <http://www.ql.umontreal.ca/volume12/numero8/societev12n8b.html>. (Page consultée le 27 novembre 2012)

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

- ¹⁹ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», p. 87.
- ²⁰ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 43-45.
- ²¹ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», *Revue canadienne de science politique*, no 1, 2007, p. 88.
- ²² Diane VINCENT et Olivier TURBIDE (dir.), *Fréquences limites : La radio de confrontation au Québec*, p. 177-178.
- ²³ Diane VINCENT et Olivier TURBIDE (dir.), *Fréquences limites : La radio de confrontation au Québec*, Québec, Éditions Nota Bene, 2004, p. 180-181.
- ²⁴ Olivier TURBIDE, Diane VINCENT et Marty LAFOREST, «Les "X" à Québec : la construction discursive d'un groupe exclusif», *Recherches sociographiques*, vol. 69, no 1, 2008, p. 89.
- ²⁵ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, «Une boîte de Pandore : de l'analyse du discours radiophoniques à l'intervention sociale», *Communication*, no 2, 2007, p. 189.
- ²⁶ Diane VINCENT et Olivier TURBIDE (dir.), *Fréquences limites : La radio de confrontation au Québec*, p. 188.
- ²⁷ Maurice TOURNIER, compte rendu de «Pierre-André TAGUIEFF, *L'illusion populiste*, Paris, Éditions Berg International, 2002 », *Mots : Les langages du politique*, no 75, 2004, p. 147-149.
- ²⁸ Pierre-André TAGUIEFF, «Le populisme et la science politique du mirage conceptuel aux vrais problèmes», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, no 56, 1997, p. 16.
- ²⁹ Pierre-André TAGUIEFF, «Le populisme et la science politique du mirage conceptuel aux vrais problèmes», p. 28-33.
- ³⁰ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», p. 92.
- ³¹ Jean-Michel MARCOUX et Jean-François TREMBLAY, *Le néopopulisme de CHOI-FM : de l'expansion de la logique consumériste ; profil socioéconomique et sociopolitique des auditeurs mobilisés*, p. 54.
- ³² Diane VINCENT et Olivier TURBIDE (dir.), *Fréquences limites : La radio de confrontation au Québec*, Québec, p. 191-201.
- ³³ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 69-74.
- ³⁴ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 185-186.
- ³⁵ B. ANDERSON dans Pierre SKILLING, *Mort aux tyrans ! : Tintin, les enfants, la politique*, Québec, Nota bene, 2001, 191 p.
- ³⁶ Jean-Philippe CHARTRÉ, «Malaise dans la culture : considération de CHOI-FM», *Action nationale*, no 8, 2005, p. 18. ; Philippe POUTIGNAT et Jocelyne STREIFF-FENART, *Théorie de l'ethnicité*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, p. 200.
- ³⁷ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 77-87.
- ³⁸ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 95-98.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

- ³⁹ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 175-179.
- ⁴⁰ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 161-163.
- ⁴¹ Dan SPERBER, *La contagion des idées : Théorie naturaliste de la culture*, Paris, Éditions Odil Jacob, 1996, p. 209-214.
- ⁴² Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 103-104.
- ⁴³ Simon LANGLOIS, «Sociologie de la ville de Québec», *Les Cahiers des dix*, no 161, 2007, p. 211.
- ⁴⁴ Mathieu BOCK-CÔTÉ, compte rendu de « Jean-François Cloutier, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, Montréal, Liber, 2008 », *L'Action nationale*, vol. 99, no 1, 2009, p. 110.
- ⁴⁵ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, Montréal, Liber, 2008, p. 43.
- ⁴⁶ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 44.
- ⁴⁷ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 48.
- ⁴⁸ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 134.
- ⁴⁹ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 48-54.
- ⁵⁰ Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 281-292.
- ⁵¹ Mathieu BOCK-CÔTÉ, compte rendu de « Jean-François Cloutier, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, Montréal, Liber, 2008 », p. 110.
- ⁵² Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 54-56.
- ⁵³ Jean-Louis CHARPENTIER. «CHOI-FM : quelques leçons», *L'Action nationale*, no 9, 2006, p. 65.
- ⁵⁴ Luis R. CARDOSO DE OLIVEIRA, *Droit légal et insultes morale : Dilemmes de la citoyenneté au Brésil, au Québec et aux États-Unis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 65-77.
- ⁵⁵ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 56-61.
- ⁵⁶ Simon LANGLOIS, «Sociologie de la ville de Québec», *Les Cahiers des dix*, no 161, 2007, p. 199.
- ⁵⁷ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 127-135.
- ⁵⁸ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 121-125.
- ⁵⁹ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 138.
- ⁶⁰ Charles FLEURY, *Génération lyrique et génération X : Parcours de jeunesse de deux générations au Québec*. Québec, Université Laval, 2008, p. 224.
- ⁶¹ Frédérick TÊTU, «Le cri d'une génération : L'affaire "CHOI-FM" et le conflit des générations», *Argument*, vol. 7, no 1, 2004, p. 9.
- ⁶² Charles FLEURY, «La génération X a-t-elle été sacrifiée au Québec ?», *Recherches sociographiques*, no 3, 2008, p. 494-495.
- ⁶³ Marc ANGENOT, *Les idéologies du ressentiment*, Montréal, XYZ éditeur, 1997, p. 13-23.
- ⁶⁴ Jean-François CLOUTIER, *Jeff Fillion et le malaise québécois*, p. 120.
- ⁶⁵ Simon LANGLOIS, «Jeunes hommes en colère à Québec : malaise de classe et de génération» dans Michel VENNE (dir.), *L'annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, 2005, p. 92-93.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

⁶⁶ Pierre DUBUC, «Le rôle des radios-poubelles lors de la dernière élection fédérale», *L'Action nationale*, vol. 96, no 3, 2006, p. 49-51.

⁶⁷ Jean-Louis CHARPENTIER. «CHOI-FM : quelques leçons», p. 64.

⁶⁸ Selon le philosophe Paul Ricœur, le libertarianisme se situe dans l'utopisation du libéralisme classique. Alors que l'idéologie du libéralisme dissimule, légitime et intègre, l'utopie libertarienne explore, intervient et rompt. En ce sens, cette utopisation intervient à deux niveaux : la généralisation et l'extension des principes libéraux à tous les niveaux du social, puis la subversion du libéralisme devenu instrument du conservatisme au moment du contact avec le pouvoir. De ce fait, le libertarianisme a pour logique d'effectuer un retour à l'esprit originel du libéralisme via l'antiétatisme. Voir : Dany THIBEAULT, compte rendu de « Sébastien CARÉ, *La pensée libertarienne. Genèse et horizons d'un utopie libérale*, Paris, Presses universitaires de France, 2009 », *Politique et sociétés*, vol. 29, no 2, 2010, p. 185.

⁶⁹ Dany THIBEAULT, compte rendu de « Sébastien Caré, *La pensée libertarienne. Genèse et horizons d'un utopie libérale*, Paris, Presses universitaires de France, 2009 », p. 187.

⁷⁰ Jean Obélix LEFEBVRE, «Entrevue de Pierre Lemieux», *Nuit blanche, le magazine du livre*, no 14, 1984, p. 10-11.

⁷¹ Martin MASSE, «Qu'est-ce que le libertarianisme ?», *Le Québécois Libre*, no 1, 1998, p. 2.

⁷² Martin MASSE, «Cinq attitudes libertariennes essentielles», *Le Québécois Libre*, no 53, 2000, p. 2.

⁷³ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 58.

⁷⁴ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», p. 89.

⁷⁵ Frédérick TÊTU, «Le cri d'une génération : L'affaire "CHOI-FM" et le conflit des générations», p. 11.

⁷⁶ Chaïm PERELMAN et Lucie OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'Argumentation : La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Institut sociale, 1970, p. 675-682.

⁷⁷ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», p. 91.

⁷⁸ Denise DESHAIES et Diane VINCENT dir. *Discours et constructions identitaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 116-118.

⁷⁹ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 79.

⁸⁰ Olivier TURBIDE, Diane VINCENT et Marty LAFOREST, «Les "X" à Québec : la construction discursive d'un groupe exclusif», p. 94.

⁸¹ Jean-Michel MARCOUX et Jean-François TREMBLAY, *Le néopopulisme de CHOI-FM : de l'expansion de la logique consumériste ; profil socioéconomique et sociopolitique des auditeurs mobilisés*, p. 30.

⁸² Jean-Michel MARCOUX et Jean-François TREMBLAY, *Le néopopulisme de CHOI-FM : de l'expansion de la logique consumériste ; profil socioéconomique et sociopolitique des auditeurs mobilisés*, p. 30.

⁸³ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 76-77.

L'affaire CHOI-FM... Construction identitaire ou prédisposition sociologique?

⁸⁴ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 84.

⁸⁵ Anne-Marie GINGRAS, «La question de la liberté d'expression dans les démêlés judiciaires et les revers administratifs de CHOI-FM», p. 95.

⁸⁶ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 108-111.

⁸⁷ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 121-125.

⁸⁸ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 83.

⁸⁹ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 126-129.

⁹⁰ Diane VINCENT, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST, *La Radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, p. 177.

⁹¹ Frédéric TÊTU, «Le cri d'une génération : L'affaire "CHOI-FM" et le conflit des générations», p. 10.

La gouvernance : tenter une définition

Par Isabelle Lacroix et Pier-Olivier St-Arnaud *
Université de Sherbrooke

* Professeure à l'École de politique appliquée et étudiante à la maîtrise en études politiques appliquées à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke

RÉSUMÉ — Tenter de définir un concept aussi large et multiforme que celui de la gouvernance présente un défi certain. À voir cependant l'usage qui est fait de ce terme à « toutes les sauces » nous amène à croire qu'un besoin de clarification est réel et présent dans la littérature. Le présent texte utilise les ouvrages et les contributions d'auteurs de différents domaines et disciplines dans une approche intégrant tant les usages pratiques qu'académiques associés à l'évolution de ce concept. Nous proposons finalement une définition du concept de gouvernance applicable pouvant être utilisée par les chercheurs comme par les praticiens.

Mots clés : gouvernance, réseau, participation

1. LE CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DU CONCEPT DE GOUVERNANCE

Tenter de définir un concept aussi large et multiforme que celui de la gouvernance présente un défi certain, un peu de folie peut-être. À voir cependant l'usage qui est fait de ce terme à « toutes les sauces » nous amène à croire qu'un besoin de clarification est réel et présent dans la littérature. Bien entendu, nous sommes conscients que nous ne sommes ni les seuls, ni les premiers à avoir tenté pareille aventure. Nous utilisons d'ailleurs tout au long de ce texte les ouvrages et contributions des auteurs de différents domaines et disciplines. Or, nous croyons pouvoir apporter une contribution significative dans l'intégration de la réalité pratique et la réalité académique attachées à l'évolution de ce terme. Modeste apport, mais qui saura peut-être contribuer à l'émergence de questionnements porteurs de réalisations.

Pour ce faire, nous avons conçu ce texte trois sections principales et complémentaires. D'abord, nous abordons le contexte qui a vu l'émergence – nous devrions dire ré-émergence – récente de l'usage de ce terme. Ensuite nous décortiquons les composantes essentielles de ce concept pour terminer avec son potentiel d'application.

La gouvernance : tenter une définition

1.1. L'évolution récente, un contexte de crises et de changements

L'évolution du contexte de régulation sociale et politique des sociétés occidentales va connaître, entre les décennies 1970 et 1990, une évolution marquée tant par des changements sociaux, économiques et politiques, que par la conception de la régulation elle-même, ses contraintes et ses visées. Pour certains ces bouleversements ont conduit à un véritable changement de paradigme. Pour d'autres ces transformations importantes ont conduit à une évolution imposée de l'appareil étatique, de ses rôles, de ses responsabilités et des relations qu'il entretenait avec ses citoyens pour lesquels il était devenu un pourvoyeur de services. D'autres vont même jusqu'à parler de crise, notamment de la crise de l'État-providence. Ainsi, tous s'entendent pour parler à tout le moins de changements profonds et de redéfinition quant au concept de gouvernance.

Selon Hamel et Jouve¹ les années 1970 voient se développer une crise de la démocratie due en grande partie à l'incapacité de l'appareil étatique de répondre aux demandes sociales toujours plus nombreuses. Les exigences entraînent un éclatement des champs d'intervention et des responsabilités étatiques. Cela devait mener en partie à la crise des finances publiques, crise attribuable à la fois à l'augmentation des dépenses publiques et à la réduction de l'augmentation de la productivité économique, qui frappa tous les pays occidentaux avec une intensité variable.

Les années 1980, quant à elles, vont voir éclore les premières tentatives de réponses à cette pression de la croissance des demandes envers l'organisation étatique par des mesures libérales classiques de dérèglementation et de privatisation. Si dans certains pays on tente carrément de retirer à l'État une partie de ses interventions sociales pour laisser plus de place aux partenaires privés, tous les pays mettront minimalement en œuvre des mesures de réduction des dépenses publiques qui auront un impact plus ou moins marqué sur les services offerts aux citoyens. Le cas type de pareille réforme voulant resserrer les responsabilités et les dépenses étatiques est probablement le gouvernement de Mme Thatcher au Royaume-Uni.

Pendant les années 1990, loin d'assister à une réduction des tensions au sein de l'État résultant de ces efforts de diminution des dépenses gouvernementales, nous assistons plutôt à une multiplication des phénomènes qui soumettent l'État à des contraintes supplémentaires, poussant toujours cette organisation à adapter son fonctionnement aux nouvelles réalités sociales et économiques.

Le phénomène de « dépendance au sentier » ou « path dependency » explique ce phénomène. Ainsi, pour Douglas C. North,

Changer [de sentier] signifierait perdre l'amortissement et les rendements croissants des investissements de départ, et devoir investir à nouveau, il faudrait aussi reprendre les processus d'apprentissage; ce serait risquer de ne plus être coordonné avec les autres institutions : il faudrait enfin changer d'anticipation, être capable de prévoir les nouveaux comportements adaptés »².

La gouvernance : tenter une définition

Ce phénomène explique donc la continuité de la croissance des tensions au sein de l'État dans les années 1990 et ce, malgré une volonté de diminution des dépenses gouvernementales.

Par ailleurs, pour Gaudin, les pressions sur l'organisation de type État-providence, de même que les phénomènes de décentralisation et de régionalisation de la régulation appellent toujours à moins d'actions publiques au sens étatique du terme. Pour Hamel et Jouve, ce sont les pressions découlant de la mondialisation qui questionnent directement les capacités étatiques de gouverner.

C'est dans ce contexte que le concept de gouvernance refait surface. Selon Gaudin et Moreau Defarges, dès le XIIe ou le XIIIe siècle, ce terme aurait longtemps été assimilé à la notion plus générale de gouverner ou de gouvernement. Pour Paye,

Le mot anglais *governance* a été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment), de nouveau pour désigner « l'art ou la manière de gouverner », mais avec deux préoccupations supplémentaires; d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux.³

Ainsi, l'apparition d'une logique de la gouvernance serait le résultat d'un bouleversement dans les rapports entre le politique, l'économique et la société civile⁴. Cette remise en question de l'État-providence et le phénomène de mondialisation interrogent les capacités étatiques, et gouvernementales, de réguler les sociétés. Ce serait carrément une crise de la « gouvernabilité » qui se dessinerait dans les sociétés occidentales. Devant une hausse fulgurante des demandes sociales, de la multiplication des acteurs et des ressources toujours plus rares, on cherche de nouvelles réponses aux problèmes de régulation des rapports sociaux, et des rapports entre les acteurs politiques et la société civile. Les propositions de la gouvernance ouvrent à la négociation, à la coopération et aux partenariats qui accroissent la participation de nombreux acteurs différents et diffusent la responsabilisation de la régulation sur cet ensemble large diminuant par le fait même l'intensité de la responsabilité étatique. Du même coup, on assiste à un déplacement des légitimités de décisions et d'actions des acteurs étatiques vers la société civile et ces groupes/individus la composant et prenant part à cette démarche de gouvernance.

Bon nombre d'auteurs mentionnent l'aspect indéfini du concept de la gouvernance, ou son aspect « fourre-tout ». Pour Gaudin⁵, la gouvernance renvoie davantage à la modification des rapports entre le politique et l'économique, alors que pour Hamel et Jouve⁶ elle renvoie davantage à cette remise en question de la gouvernabilité des sociétés occidentales démocratiques traditionnelles dirigées par une autorité décisionnelle centrale unique. Mais pour Lamy⁷, la gouvernance renvoie plus simplement à l'utopie du « gouvernement sans les gouvernants », même dans les cas où le choix des dirigeants est le résultat d'un processus électoral démocratique. Plus simplement, la démocratie

La gouvernance : tenter une définition

représentative n'arriverait plus à combler les attentes de sociétés qui exigent plus d'actions, plus d'imputabilité et plus de participation. Hamel et Jouve insistent sur le contexte de désenchantement démocratique qui amène les citoyens à se détourner des formes plus traditionnelles de participation politique, telles que le vote électoral ou l'affiliation partisane. Ce mode de gouverne qu'est la gouvernance serait donc utilisé afin de modifier les méthodes de régulation dans l'espace public de façon à accroître la participation directe de citoyens.

Ce contexte d'émergence, fortement marqué par de nombreux bouleversements, voire certaines crises sociales, économiques et politiques, soulève de nombreuses questions auxquelles les différents auteurs cités, selon leur contexte d'études et de développement, n'offrent pas tous les mêmes réponses. La gouvernance est-elle uniquement un moyen pour contrer une certaine forme de désaffection politique? Depuis quelques années déjà les politologues s'intéressent au cynisme politique et à la diminution de la participation politique traditionnelle (vote électoral, *membership* des partis politiques, etc.) La gouvernance peut-elle contrer ou réduire ce mouvement observé dans de nombreuses sociétés occidentales? Sert-elle plutôt à légitimer un mouvement de désengagement étatique enclenché dans les années 80? Là où l'État providentialiste n'arrive pas à répondre aux attentes des citoyens, serait-il possible qu'un mode de gouverne de type gouvernance puisse réussir? Dans le cadre de ce texte, nous ne répondons pas à ces vastes questions qui débordent de notre objet d'étude, il nous semble cependant pertinent de considérer les contours de la réflexion associée à l'émergence de ce mouvement de régulation particulier.

1.2. Le cas du Québec

Bien que, pour les auteurs consultés, le mouvement d'émergence de la gouvernance est généralisé à l'espace occidental, il ne semble pas prendre une forme unique. Ce type de régulation tend à s'adapter à l'environnement et au contexte dans lequel il est mis en œuvre. Au Québec, la Révolution tranquille fut un moment charnière de la détermination d'un nouveau rapport entre l'État et la société civile. Selon Hamel et Jouve⁸, ce serait précisément l'importance symbolique de cette époque qui rend difficile au Québec une véritable remise en question de l'État-providence tel que défini à ce moment-là. Selon ces auteurs, la forme d'État développée pendant cette période d'expansion aurait encore aujourd'hui une forte influence identitaire auprès des citoyens québécois qui affaiblirait toute tentative de réforme. Le rapport entre les citoyens et l'État est ainsi marqué par une contradiction intéressante. En effet, on compte sur son intervention pour un nombre toujours grandissant de besoins, puisque l'on considère qu'il est le seul véritable représentant de l'intérêt commun et qu'il est en mesure d'assurer une véritable répartition équitable des ressources. Or, tout en insistant pour accroître sans cesse la participation des usagers, des experts et des citoyens, jugeant que ceux-ci sont plus à même d'évaluer les besoins sociaux réels et de proposer des solutions pertinentes. Comme si ces acteurs devaient « contrebalancer » le poids de l'acteur étatique, pour faire faire de ce dernier un acteur « parmi les autres ».

La notion de gouvernance permet, dans ce contexte particulier, d'appréhender les divers types de régulation à l'extérieur de la simple action étatique, qui n'est pas pour autant entièrement rejetée, elle permet d'accorder une certaine responsabilité aux acteurs de la société civile, responsabilité jugée conforme aux croyances et aux motivations associées à l'agir politique partagé à ce moment-là par un nombre important d'acteurs.

La gouvernance : tenter une définition

D'un État minimal, nous serions passés à un État interventionniste pour en arriver à un État subsidiaire qui appelle à plus de participation citoyenne. Selon Côté, Lévesque et Morneau, ce sont précisément ces représentations de la relation entre l'État et la société civile qui offrent un nouveau cadre pour l'agir politique et qui assurent la légitimité nécessaire à l'exercice de la gouvernance :

Comparée à la notion plus classique de gouverne d'une société, celle de la gouvernance est intéressante en ce qu'elle permet d'appréhender le fait que des responsabilités autrefois dévolues à l'État sont actuellement progressivement partagées avec les acteurs sociaux et qu'émergent ainsi de nouvelles articulations entre l'État et la société civile⁹.

La société québécoise est à définir depuis quelques années une nouvelle forme de gouverne appelant plus de participation citoyenne. Hamel et Jouve présentent notamment l'évolution de ces cadres de participation dans les domaines sociaux de la santé et de l'éducation. Ainsi, la société québécoise semble chercher à clarifier ce qu'elle attend des uns et des autres (État, société civile, marché) de façon à offrir un cadre plus précis pour les acteurs et leurs actions, et ce, en termes d'équité, de représentativité, de légitimité et d'efficacité.

2. LE CONCEPT DE GOUVERNANCE

2.1. Définir la gouvernance

Pour tenter de définir le concept de gouvernance, nous nous sommes basés, dans un premier temps, sur les définitions qu'utilisent certaines institutions nationales et internationales dans leur opérationnalisation de la gouvernance, et dans un deuxième temps, sur les ouvrages de référence, notamment les dictionnaires disciplinaires, avant de proposer la définition opératoire de ce concept.

2.1.1 Les définitions de certaines institutions

La Banque mondiale offre une définition large de ce concept : « Nous définissons la gouvernance comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous »¹⁰. Cette définition est intéressante en ce sens qu'elle lie l'exercice du pouvoir à la recherche du bien commun. Cette idée de l'intérêt général, du bien commun, est donc, dans ce cadre, au cœur de cette définition de la gouvernance.

La Commission européenne, quant à elle offre une définition adaptée au contexte de développement européen, mais qui offre, selon nous, un certain potentiel de généralisation de son utilisation. Ainsi, pour cette institution : « La notion de "gouvernance" désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence »¹¹. Un peu plus précise, cette définition présente des éléments qui deviendront centraux pour bon nombre d'auteurs, soit les notions de règles, de processus et de comportements. De plus, la notion de participation est

La gouvernance : tenter une définition

bien présente dans cette définition et cette notion est mise en relation avec la notion de responsabilisation.

L'organisation des Nations Unies (ONU), par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (*PNUD*) offrent elles aussi une définition de la gouvernance susceptible de rejoindre des réalités internationales en cours. Pour cet organe onusien,

governance can be seen as the exercise of economic, political and administrative authority to manage a country's affairs at all levels. It comprises the mechanisms, processes and institutions through which citizens and groups articulate their interests, exercise their legal rights, meet their obligations and mediate their differences¹².

Cette définition réfère aussi aux procédures et évoque les règles légales encadrant cette démarche, tout en référant à cette même logique de participation et de responsabilisation. Or, elle ajoute à la notion de participation la dimension de la gestion des différends au moyen d'une certaine médiation.

Au niveau national maintenant, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) propose une définition qui englobe des notions différentes venant mettre l'accent sur certaines composantes de la gouvernance : « La gouvernance englobe les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs communs, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité, et d'exercer des pouvoirs »¹³. La notion de valeurs est ici intégrée aux règles et processus, et les notions de légitimité et d'autorité sont associées à la notion d'exercice du pouvoir.

Bien entendu, ces définitions ont toutes une finalité d'application ou d'évaluation dans le cadre de projets concrets étant mis en œuvre ou devant être mis en œuvre au sein des différentes sociétés d'appartenances (celles-ci étant variables selon les organismes). Pour plusieurs organisations telles que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), s'ajoute la notion de « bonne gouvernance » qui renvoie plutôt à une prescription normative. Les organisations internationales utilisent celle-ci pour adopter des mesures d'intervention et de financement auprès des pays se conformant aux critères s'y référant. La « bonne gouvernance » inclut souvent les critères suivants : présence d'un État de droit, absence de corruption, équité, responsabilité, imputabilité, efficacité, transparence, participation¹⁴. Cela induit nécessairement un angle d'approche un peu différent d'une démarche simplement analytique. Les ouvrages de référence viennent en ce sens compléter cette démarche.

2.1.2. Des ouvrages de référence

Des dictionnaires et lexiques des sciences économiques, des sciences politiques, de la philosophie, de la géopolitique et des relations internationales ont été consultés dans le cadre de cette démarche de recherche de définitions. Or, la majorité des ouvrages consultés n'offrait tout simplement pas de définition de la gouvernance. Les autres offraient des définitions présentant une image un peu différente de celle des institutions précédemment citées.

La gouvernance : tenter une définition

Dans son ouvrage de référence pour les sciences économiques, Beitone définit le concept de gouvernance en reprenant la définition d'un commissaire européen : « Selon P. Lamy, la gouvernance est : " l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées " »¹⁵. Selon cette définition, la gouvernance est un processus actif qui se concrétise par des actions multijoueurs orientant des décisions et ultimement des actions.

Hermet dans son ouvrage de référence pour la science politique ajoute au concept de gouvernance les notions d'actions formelles et informelles, ces deux niveaux devant être considérés comme partie intégrante de la gouvernance : « Elle désigne l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent notamment l'action politique réelle »¹⁶.

Du côté de la géopolitique, Moreau Defarges offre une approche qui définit ce concept notamment par le contexte qui l'a vu naître :

La gouvernance, comme la globalisation et la mondialisation, est une notion des années 1990. Cette notion de gouvernance marque l'émergence de nouveaux modes d'administration des sociétés et des relations internationales. La gouvernance implique des négociations permanentes, sur un pied d'égalité, entre les grands acteurs du système : États, organisations, entreprises... Avec la gouvernance, le champ social devient un terrain de jeu. Le pouvoir ou l'autorité – au lieu de dicter d'en haut ses priorités – se contente de réguler, d'arbitrer. Le but de la collectivité ou de la société n'est plus quelque grand dessein transcendant, mais le libre épanouissement des activités de tous.¹⁷

La logique d'une répartition horizontale du pouvoir est au cœur de la définition de la gouvernance de cet auteur. Cette logique horizontale fait aussi écho chez Le Galès, pour qui la gouvernance des années 1990 fait référence à « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement »¹⁸. Cette vision horizontale de la gouvernance n'en est par ailleurs pas une des plus récentes. Robert Dahl, en 1961, tendait à démontrer la pertinence d'une analyse sur le terrain étudiant les processus décisionnels incluant de nombreux acteurs influents d'une communauté américaine.

La définition de Moreau Defarges citée précédemment rejoint également en partie celle de *l'Institut de recherche et de débat sur la gouvernance*. Ainsi, selon cet institut, la gouvernance :

concerne essentiellement les modes d'organisation et de régulation du « vivre ensemble » des sociétés, du niveau local au niveau mondial, et la production de règles du jeu communes. [...] Elles seront d'autant plus légitimes que, loin d'être imposées « d'en haut », elles résulteront d'un processus d'élaboration collective, guidé par la recherche de

La gouvernance : tenter une définition

réponses aux défis communs, conformément à des valeurs explicitées et partagées¹⁹.

Le « vivre ensemble », régulé par des règles communes, semble ici nécessiter cette répartition plus horizontale du pouvoir, de façon à assurer la légitimité des dépositaires de ces mêmes pouvoirs.

Finalement, le dictionnaire des relations internationales de Smouts *et al.* offre aussi une définition plus étendue de la gouvernance. Pour ces auteurs, la gouvernance :

décrit un modèle d'action publique par interactions des acteurs privés et publics au-delà des appartenances territoriales. Dans cette problématique, la gouvernance possède quatre propriétés définissantes : elle n'est pas un système de règles ni une activité mais un processus; elle n'est pas formalisée mais repose sur des interactions continues; elle n'est pas fondée sur la domination mais sur l'accommodement; elle implique à la fois des acteurs publics et des acteurs privés.²⁰

Ici, la gouvernance se résume en quatre caractéristiques : processus, interactions (continues), accommodements et public/privé.

2.1.3. Une définition : notre proposition

À la lumière de l'étude de ces définitions variées, quelques éléments clés doivent être présents dans une définition fonctionnelle, d'un point de vue analytique, de la gouvernance. Il s'agit des éléments suivants : règles, processus, intérêts, acteurs, pouvoir, participation, négociation, décision, mise en œuvre.

Notre définition de la gouvernance²¹ serait ainsi formulée :

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

Une fois la gouvernance définie, il convient d'aborder quelques unes de ses composantes qui renvoient à des réalités pratiques auxquelles les chercheurs vont s'intéresser.

2.2. Les réseaux

Résultat d'un contexte et d'un environnement en constante mutation, la gouvernance est considérée comme une nouvelle forme de régulation, un nouveau mode de gouvernement alliant l'État et la société civile. Basé sur des impératifs de pragmatisme, l'exercice de la gouvernance repose sur des normes et des règles construites à partir de la collaboration, de la négociation et de la concurrence entre une pluralité d'acteurs

La gouvernance : tenter une définition

impliqués. Ainsi, pour Rhodes: « L'État lui-même [...] est aujourd'hui devenu "une collection de réseaux inter-organisationnels, faits de participants gouvernementaux et sociaux, sans acteur souverain en position de gouverner" »²². Les rapports de pouvoir et d'autorité en seraient fondamentalement transformés. Il en ressort un réseau d'échanges dont la hiérarchie est plus horizontale, répartie entre de nombreux acteurs, et dont découlent de nouvelles actions publiques résultant de compromis/consensus sociaux devant être en mesure de répondre adéquatement aux nouveaux problèmes d'un monde incertain, polycentré et fragmenté. Pour Gaudin, « La gouvernance, ce serait donc tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinisées »²³. Cette fragmentation des centres de pouvoir accorde une importance accrue aux intérêts, aux valeurs et aux stratégies des multiples acteurs. Pour Paye, ce concept à l'échelle de l'acteur politique renvoie à un mode de gouvernement plus participatif, plus démocratique, plus ouvert à l'action collective.

Si pour Hamel et Jouve, il s'agit simplement d'un transfert d'une « étatisation de la société » à une « sociétisation de l'État »²⁴. Pour Giroux, cette modification du rapport entre l'État et la société civile va plus loin. Ces nouveaux réseaux ainsi créés auraient tendance à faire disparaître la distinction entre le public et le privé. L'État, étant fortement décentré, n'aurait d'autres choix que de réallouer des pouvoirs, toujours plus fragmentés, envers des acteurs différents toujours plus nombreux et de plus en plus organisés en réseaux fonctionnels. Toujours selon Giroux, la gouvernance se conçoit donc comme une « refondation incrémentale des pratiques de la prise de décision et de la formulation de politique »²⁵. Refondation qui prend appui sur des acteurs de proximité dont les responsabilités et l'influence sont croissantes.

Pour Juillet, ce sont les rapports de pouvoir, mais aussi, les rapports d'autorité qui en sont bouleversés. Pour cet auteur, la gouvernance se présente comme une alternative intéressante pour des sociétés soumises à un véritable éclatement des sources d'autorité. Si le gouvernement exerce habituellement son pouvoir à partir d'une source unique d'autorité, la gouvernance repose sur une multiplicité des sources d'autorité, et par le fait même, de pouvoir. Cela impose, notamment à l'État, de partager ce pouvoir et de nouvelles formes d'autorités, avec des institutions et des groupes avec lesquels il coopère²⁶. Le rapport de coopération devient ainsi de plus en plus égalitaire entre les différents acteurs. Khosrokhavar avance même l'idée de la dépendance de l'État envers ces autres sources d'autorité et de pouvoir : « Le transfert de compétences aux collectivités locales rend l'État de plus en plus dépendant de celles-ci pour la mise en œuvre de ses politiques »²⁷. En ce sens, les mouvements de décentralisation vécus dans plusieurs sociétés occidentales peuvent représenter un objet d'étude intéressant dans cette optique d'intégration de nouveaux acteurs locaux, proches « du terrain » de mise en œuvre, et de l'émergence de leurs pouvoirs – symbolique et effectif – et de leur légitimité.

2.3. Les changements

Résultat de l'évolution du contexte, le champ de l'action sociale dans lequel s'exerce aujourd'hui la gouvernance au sein des sociétés occidentales est fort différent de celui qui a vu naître les formes de gouvernes traditionnelles. Cet environnement est maintenant composé de contraintes et d'exigences variées qui influent directement sur la culture de régulation et font naître de nouvelles attentes sociales et politiques. La fragmentation des

La gouvernance : tenter une définition

pouvoirs et des champs d'intervention économiques, politiques et sociaux, ayant entraîné une multiplication des centres d'exercice du pouvoir, a accru le rôle joué par les acteurs de la société civile. Cette multiplication des participations a modifié la culture de la prise de décision et de la formulation de la politique et a créé de nombreuses attentes. Ainsi, de nombreux éléments de cette prise de décision collective sont aujourd'hui considérés comme des incontournables : élargissement du cercle décisionnel à tous les acteurs concernés²⁸, coordination non autoritaire²⁹, institutionnalisation de la participation des usagers³⁰, etc. Il en ressort une exigence toujours plus grande de l'approfondissement démocratique de la prise de décision et de l'action publique, notamment au niveau de la transparence de celles-ci. Le rôle de l'État se modifie d'autant dans ce nouveau contexte. Pour certains tels que Côté, Lévesque et Morneau, son rôle en est maintenant un de rassembleur, de créateur de consensus sociaux dans un environnement toujours plus fragmenté et spécialisé. C'est seulement dans cette quête du consensus, ou à tout le moins de compromis jugé acceptable, que l'État sera en mesure de mobiliser efficacement les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques préalablement définies. Or au Québec, selon Hamel et Jouve, le rôle identitaire de l'État influence fortement la participation des différents acteurs et le rôle toujours prédominant exercé par l'État lui-même : il ne peut être simplement un acteur parmi d'autres. Les attentes à son endroit n'ont pas diminué et cette tendance ne semble pas se profiler dans un avenir proche.

2.4. La participation

En 2002, l'OCDE publiait un rapport portant sur l'exercice de la gouvernance dans les pays membres notamment quant à l'orientation des pratiques en matière d'implication des citoyens dans la formulation et l'évaluation des politiques publiques. Selon l'OCDE, les citoyens sont au cœur des processus démocratiques de leur société et voient émerger de nouvelles formes de représentation et exigent de nouvelles formes de participation. L'approfondissement de ce partenariat entre les pouvoirs publics et les citoyens serait devenu la « nouvelle frontière » des appareils étatiques.

Pour l'OCDE (2002), à l'instar de Caddy (2001), trois démarches sont essentielles à la mise en œuvre de réels partenariats entre les pouvoirs publics, soit : l'information, la consultation et la participation. L'information est une relation directionnelle de l'administration publique vers les citoyens. C'est la première étape à toute démarche de consultation ou de participation citoyenne. La consultation quant à elle est une relation bidirectionnelle : l'administration organise la consultation et oriente la démarche et les questions adressées aux citoyens, qui en retour, fournissent l'information nécessaire à l'administration. Finalement, la participation est l'établissement d'un réel partenariat entre l'administration et les citoyens pour élaborer ensemble la procédure, prendre la décision, assurer la mise en œuvre et voir à son évaluation. En 1998, l'Institut de la gouvernance présentait ainsi la participation :

La participation active reconnaît aux citoyens la capacité de discuter et générer eux-mêmes des propositions de mesures, elle exige des pouvoirs publics qu'ils définissent leur programme avec les citoyens, et elle oblige les autorités à tenir compte des propositions générées conjointement avec les décisions finales. Enfin, elle demande aux citoyens d'endosser une part de responsabilité plus grande dans

La gouvernance : tenter une définition

l'élaboration des politiques en échange des droits de participation accrue³¹.

Dans la mesure où ces démarches d'implication citoyenne ont, comme objectifs avoués de consolider la démocratie, renforcer la transparence et la responsabilisation des pouvoirs publics et d'améliorer la livraison de services à la population (OCDE, 2002), celles-ci devraient être prises au sérieux et être supportées par un engagement réel et profond de la part des pouvoirs publics et des citoyens. Or, l'expérience de certains États membres de l'OCDE démontre que les citoyens sont peu enclins à s'impliquer dans ces démarches exigeantes. Si informer et consulter les citoyens peut être coûteux et susciter un certain niveau d'opposition, les pouvoirs publics auraient ainsi l'obligation de s'assurer de la réussite de la démarche. En ce sens, l'OCDE a ciblé dix principes de base pour assurer la réussite de l'implication citoyenne telle que définie : 1. Engagement, 2. Droits, 3. Clarté, 4. Calendrier, 5. Objectivité, 6. Ressources, 7. Coordination, 8. Obligation de rendre compte, 9. Évaluation, 10. Citoyenneté active.³²

Au-delà du contexte d'émergence et de développement, Bherer dans son étude portant sur les différents types de processus municipaux de participation publique, retient six facteurs³³ définissant les « espaces participatifs » soit : les participants, incluant les modes de recrutement; l'intérêt de ces participants; les types de participation incluant l'information, la consultation et la participation active; la portée de la participation; la fréquence de la participation et le degré d'influence des participants³⁴. L'auteure observe que l'influence des participants est déterminante dans le choix du type de participation retenu par les acteurs décisionnels³⁵. Cette observation rejoint le *Cadre de référence de la participation publique* développé par Thibeault, Lequin et Tremblay³⁶ puisque pour ces auteurs, c'est le niveau de pouvoir des participants, qui équivaldrait au degré d'influence de Bherer, qui est le principal critère de différenciation des types de participation publique. Ces auteurs sont très critiques quant à l'influence réelle découlant de certains types de procédures. Pour eux, la participation correspond « à un pouvoir des citoyens qui dépend de la volonté des décideurs et, en conséquence, ne pourrait être que symbolique »³⁷.

Bherer s'intéresse à la participation publique particulièrement au Québec. Pour cette auteure, « Un des faits marquants des dernières décennies en matière de réforme de l'administration publique est l'introduction de la participation des citoyens à la gestion publique. Plusieurs pratiques ont été mises en place selon des logiques de fonctionnement très différentes »³⁸. Thibeault, Lequin et Tremblay font même de la participation publique un élément incontournable de l'évolution québécoise puisqu'elle : « est essentielle au développement du Québec »³⁹. Ces auteurs mentionnent l'utilisation de mesures de participation publique en éducation, en santé, au sein des municipalités, dans le développement régional et plus généralement dans la société civile. Le Conseil supérieur de l'éducation, quant à lui, associait en 2009 la progression actuelle des mesures de participation publique au contexte plus large de développement de pratiques associées au *New Management Public*, telles que les obligations en matière de reddition de comptes.

2.5. Une étude scientifique de la gouvernance

Des critiques adressées à l'utilisation du concept de gouvernance, notamment au regard de sa charge idéologique, amènent certains à remettre en question son usage scientifique. Pourtant, Paye insiste sur le fait que ce concept aujourd'hui dominant « fait du

La gouvernance : tenter une définition

sens »⁴⁰ pour une multitude d'acteurs et plaide donc en faveur de son utilisation à des fins scientifiques, dans la mesure où certaines conditions d'utilisation sont respectées. « Dans ce sens, la gouvernance sert non seulement à désigner un type particulier de modes de gouvernement, mais en même temps, elle sert à étiqueter un courant théorique particulier, réuni autour du postulat selon lequel le type particulier de modes de gouvernement appelé gouvernance serait (devenu) dominant ou en train de le devenir, dans un monde ou tel espace social, territorial, institutionnel ou sectoriel »⁴¹.

3. APPLICATIONS GÉNÉRALES

3.1. Les pratiques

Tenter de circonscrire les pratiques de la gouvernance peut paraître complexe en tant qu'elles sont nombreuses et répandues dans de nombreuses sphères de la vie en société, particulièrement au sein des nations occidentales. Pour Lamy

la gouvernance est déjà parmi nous. Tous les jours, en tous lieux, de multiples réseaux de nature gouvernementale sont à l'œuvre et créent de l'harmonisation, de la coordination, de la cohérence, de la convergence, de la communauté. Quotidiennement, ces réseaux de fonctionnaires, de diplomates, d'experts, d'enquêteurs de police, de régulateurs financiers, de juges, de parlementaires... assurent le fonctionnement concret de la gouvernance et en garantissent la légitimité démocratique – au moins de façon théorique – via le lien qui les relie à leur État.⁴²

Cette forme de gouvernance, déjà effective dans nos sociétés, est composée de multiples éléments concrets à déchiffrer. Pour Gaudin la gouvernance est en fait une forme de « pilotage pragmatique des pouvoirs »⁴³, qui renvoie à des pratiques encadrées et mises en œuvre par des acteurs au sein des réseaux précédemment décrits. Pour cet auteur, ces pratiques se résument à un processus de négociation constant pour déterminer des normes encadrant la gouvernance sans qu'un des acteurs use de coercition pour assurer son autorité. Alors qu'on pense aussitôt à la gouvernance en matière de politiques publiques, il est aisé d'adapter cette vision à la politique internationale. C'est effectivement le processus utilisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) lors de la mise en place des normes visant à réglementer la conquête spatiale du début des années 1960 jusqu'au début des années 1980 par le *Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique*. Le processus de négociation constant au sein de cet organe a permis, au fil des ans, de mettre sur pied le droit spatial tel qu'on le connaît aujourd'hui, sans qu'un ou des acteurs n'aient à user de coercition pour en arriver à une conclusion satisfaisante au regard de ses intérêts.

Cela se traduit bien souvent par un accroissement de la participation des citoyens/usagers, notamment par l'accroissement de leurs responsabilités au regard de la prise de décision et de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce déplacement des centres de pouvoir vers une multitude d'acteurs se concrétise parfois par des mouvements en faveur d'une véritable décentralisation qui rapproche la décision du terrain. Pour Caddy, la réussite de l'implication des citoyens/usagers passe par une démarche orchestrée d'information, de consultation et de participation du public. Selon celui-ci, il faut passer de la prise de parole publique à l'action publique. Les espaces de délibération (ou de

La gouvernance : tenter une définition

négociation) doivent conduire à une réelle prise de décision, devenir de réels espaces où s'exerce un pouvoir effectif pour les différents acteurs impliqués.

Pour Le Galès, les pratiques de gouvernance peuvent regrouper des réalités telles que : les mécanismes de choix, les directives, les réglementations, les normes, les contrôles, les audits, les projets, les plans stratégiques, les services, les choix collectifs, la non-décision, les conflits, les controverses, les contestations, l'autonomie, la représentation, l'expérimentation, l'innovation, la mobilisation, les coalitions et l'exclusion. Pour l'OCDE, ces pratiques citoyennes, déjà présentes au sein de nombreux États membres, restent à approfondir dans cette quête de la « bonne gouvernance ».

Ce qui semble être particulièrement peu développé au sein des États membres de l'OCDE est l'évaluation de ces processus d'implication citoyenne. Si tous reconnaissent que « l'examen et l'évaluation en continu sont essentiels à la formation permanente de l'administration et l'amélioration de ces processus de consultation »⁴⁴, le déséquilibre entre les investissements publics pour la mise en place de processus d'information, de consultation ou de participation et les investissements dans les processus d'évaluation de ces démarches seraient flagrants et généralisés à la défaveur de l'étape d'évaluation. Or, l'effet d'apprentissage, nécessaire à l'approfondissement des processus de gouvernance, n'est possible qu'à la condition que ces mêmes processus soient constamment évalués. Car pour l'OCDE, l'établissement d'une « bonne gouvernance » passe par l'amélioration de l'exercice de la démocratie, et donc, de l'accroissement de l'implication citoyenne dans la gestion publique :

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils améliorer la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la légitimité, la qualité et l'efficacité, au niveau des processus d'élaboration des politiques et de prises de décision en développant l'information, la consultation et la participation active du public?⁴⁵

Hamel et Jouve insistent, quant à eux, sur l'importance de la légitimité créée à partir de la construction collective de ces pratiques de régulation. Le questionnement relatif à la légitimité des acteurs impliqués et des actions prises, découlant de la multiplication des acteurs et des structures, n'est pas sans exclure le questionnement relatif à l'efficacité de ces nouveaux processus de régulation. Devant de nombreuses demandes, toutes plus insistantes les unes que les autres, pour plus de démocratie et de transparence, quelle attention pour l'efficacité? Lafaye, quant à elle, aborde cette question de la légitimité au regard de la multiplication des intervenants et de la fragmentation des intérêts : « Sur quelle légitimité peut être fondé un ensemble hétérogène, composite, à géométrie variable? »⁴⁶ Cette nouvelle régulation par la gouvernance s'accompagnerait nécessairement d'une nouvelle culture de la gouverne.

3.2. Les relations et les tensions

Un fonctionnement organisationnel, en réseau, implique une multiplication des relations entre les différents acteurs, à différents échelons, et semble aussi entraîner une multiplication des tensions nées de ces mêmes relations. Plusieurs niveaux de tensions peuvent être soulevés. Pour Hamel et Jouve des tensions se développent entre les élus et les citoyens, découlant de la confrontation entre les modes de fonctionnement de la prise de décision axés sur la démocratie représentative ou participative⁴⁷. Pour Godbout cette

La gouvernance : tenter une définition

tension est révélatrice d'un malaise plus profond reposant sur l'approfondissement de la démocratie participative. Si le concept de démocratie directe renvoie à cette idée où tous participent à la gouverne, la notion de démocratie participative inclut quant à elle un nombre plus important de citoyens dans la décision. Or, selon Godbout, dans la mesure où les gens qui participent à la gouverne ne sont pas « représentatifs » d'un large ensemble, en ce sens qu'ils n'ont pas été élus pour un mandat de représentation des intérêts d'un groupe précis (territorial, professionnel, etc.), cela aurait pour effet négatif de réduire le nombre de personnes qui sont indirectement incluses dans la décision, dans l'exercice du pouvoir. Ainsi, le choix des représentants perd de son importance au profit des individus impliqués dans le processus décisionnel. Cela pourrait ultimement, selon Godbout, conduire à créer une réelle scission entre les participants compétents et les autres citoyens qui n'ont pas accès à la participation, et donc, à la décision :

Avec le temps, on s'est aperçu que, lorsqu'on sort le pouvoir du politique, on le confie en fait aux administrateurs, aux professionnels, aux technocrates, aux permanents et non pas au peuple. [...] Cela entraîne le déplacement du centre du système de l'élu vers l'administrateur, des élus vers les nommés⁴⁸.

Ce constat soulève de nombreuses interrogations. Cela remet-il en question l'exercice de la démocratie tel qu'il est généralement entendu? Cela vient-il renforcer la démocratie représentative ou la fragiliser? Est-ce le point de départ d'un mouvement d'émergence d'une nouvelle forme de gouverne démocratique?

Au-delà des tensions d'organisation démocratique, ce sont des tensions structurelles qui, selon Brachet, vont se développer entre la citoyenneté politique et la citoyenneté sociale, entre le public et le privé, etc. Mais plus simplement encore, ce sont des tensions qui découlent des différences d'intérêts et de stratégies d'action qui opposeront les groupes et les individus impliqués dans cette démarche de prise de décision collective. Pour Létourneau cette idée de la confrontation est à la base même de la définition du concept de gouvernance :

La gouvernance n'est pas d'abord l'élaboration d'un rapport technique ou stratégique des hommes aux hommes et aux choses, c'est un mode de pouvoir renvoyant à des acteurs en situation de concurrence, parfois de confrontation, pour l'accès à des ressources plus ou moins rares, y compris du capital symbolique⁴⁹.

À ce titre, *la tragédie des communaux* de Garret Hardin (1968) démontre bien ce rapport des acteurs en situation de concurrence pour l'accès à des ressources plus ou moins rares. La gouvernance, dans cette vision, est bel et bien celle visant à déterminer la solution à la disparition d'un bien commun à divers acteurs dans le but de préserver ce bien commun plutôt que d'en causer sa perte. À cet égard, ces espaces de négociation sont nécessaires et primordiaux à la gouvernance.

Selon Brachet ces espaces de négociation impliquent la mise en place d'espaces de délibération et de confrontation permettant l'expression et la défense des différents intérêts et stratégies⁵⁰. Le défi réside dans la reconnaissance de ces espaces par les acteurs et de la

La gouvernance : tenter une définition

légitimité qui en découlera de façon à assurer une régulation interne à ces espaces permettant la discussion, la prise de décision et la mise en application de ces actions publiques. Tout comme dans l'élaboration de la gouvernance dans le domaine spatial, la reconnaissance de l'espace de négociation, de délibération et de confrontation que représente le Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est cruciale pour son accomplissement. Par ailleurs, ces réseaux organisationnels forment un autre type de gouvernance à l'échelle internationale où l'on retrouve une « gouvernance globale [qui] vise à intégrer dans l'analyse des relations internationales les acteurs non étatiques que sont les organisations internationales, les multinationales ou encore les organisations non gouvernementales (ONG)»⁵¹.

Dire que choisir ce type de méthode de régulation des rapports de gouverne n'est pas nécessairement celui de la simplicité de la démarche n'est pas beaucoup s'avancer. Les auteurs qui s'intéressent à l'approfondissement de l'analyse et des pratiques de la gouvernance font tous état des nombreuses obligations qui viennent avec celles-ci. Ces obligations seraient nombreuses, exigeantes et incontournables selon ces mêmes auteurs. Pour Paquet cela n'est cependant pas une raison pour rejeter cette approche particulière de la gouverne publique :

Dire que les processus peuvent déraiser et même qu'ils peuvent nous faire glisser hors du type idéal de la démocratie représentative n'est pas faux. Affirmer que participation et concertation compliquent les choses n'est pas faux non plus. Mais cela ne signifie pas que la prise de décision est enrayée ou dévoyée. Elle sera probablement mieux ancrée dans les valeurs des participants et mieux immunisée contre les abus des représentants et des permanents⁵².

De la même façon, l'OCDE insistait sur les retombées positives de l'implication citoyenne au niveau de la gouverne publique. Pour cet organisme, cette participation citoyenne assure le respect des principes de la « bonne gouvernance » : plus de transparence, plus de responsabilisation des citoyens et des pouvoirs publics, des décisions de plus grande qualité et une mise en œuvre facilitée. Ainsi, et en reprenant ici les mots de Rigaud et Jacob :

La difficulté d'une approche définitionnelle de la gouvernance tient au fait que définir la gouvernance publique revient à poser des questions fondamentales pour l'analyse des politiques publiques : Qui dirige et en vertu de quels principes et règles (Skostad, 2003)? [...] Comment concilier les valeurs démocratiques et les attentes des citoyens envers des services publics efficaces (Pierre et Peters, 2000) dans un environnement marqué par la complexité (Beck, 2003)?⁵³

CONCLUSION

Ce regard porté sur le concept de gouvernance, à partir de son contexte d'émergence, d'un éventail de définitions cherchant à le cerner et de la réalité de son application, soulève tout de même globalement un questionnement : la gouvernance est-elle une création de la science ou une volonté de la science de circonscrire une réalité terrain déjà bien implantée? Les sciences se retrouvent-elles en « retard » sur la pratique quant à leur préhension de la

La gouvernance : tenter une définition

gouvernance? Bien difficile de répondre à cette question à ce stade-ci. Pour Tournier cependant, « ce que nous venons de voir ne doit pas nous faire croire que la gouvernance est une réponse de la philosophie politique à de nouveaux problèmes. Il s'agit en réalité d'une conceptualisation qui vient donner une unité à des changements de faits dans les formes de gestion publique »⁵⁴. De plus, il est vrai que la pertinence des études de cas, comme le font Rouillard et Burlone dans leur ouvrage *L'État et la société civile sous le joug de la gouvernance*, nous semble une avenue des plus prometteuses pour l'approfondissement tant de la démarche de conceptualisation que de son application. Pour ces auteurs, « S'intéresser à la gouvernance équivaut à mettre en relation les courants de modernisation de la gestion publique avec les relations entre l'État et la société civile »⁵⁵.

Cependant, le « retard » identifié à l'instant ne semble pas seulement l'apanage de la science. Au regard de l'instauration de réseaux décisionnels dont la structure est moins hiérarchique, Caddy insiste sur le retard fréquent d'adaptation de l'appareil gouvernemental en cette matière, malgré l'importance de l'aspect organisationnel d'une telle démarche : « L'expérience montre, toutefois, qu'en l'absence de lignes directrices et d'engagement véritable à tous les niveaux de l'administration, même les meilleures mesures n'auront que peu d'effet. »⁵⁶ La définition des rôles des différents acteurs devient fondamentale : quel rôle pour l'État? Quel rôle pour la société civile? Pour créer une véritable culture de la participation, il faut que l'ensemble des acteurs « y gagnent », ou à tout le moins ait l'impression d'y gagner, même symboliquement.

La gouvernance semble en somme exiger de se situer malgré tout bien loin de la « pensée magique » ou d'une gestion de la décision postulant comme nécessité un consensus harmonieux et constant. La recherche en cette matière doit rendre compte des tensions et des conflits de même que des pratiques jugées positives. Comme Hamel, le dit si bien « ce qui compte c'est moins le partenariat à titre de modèle institutionnel particulier que la nature des rapports sociaux et politiques y prenant place, y compris les rapports de force entre les acteurs. »⁵⁷

¹ Pierre HAMEL et Bernard JOUVE. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p.26.

² Giuliano BONOLI et Bruno PALIER. « Phénomène de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, 49e année, n°. 3, 1999. p. 401

³ [Olivier PAYE. « La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique », *Études internationales*, vol. 36, n°. 1, 2005, p.1-2.](#)

⁴ Fréquemment, le terme société civile inclut des associations de participation citoyenne marquant une opposition avec l'acteur « État » et son appareil administratif. L'Organisation des Nations Unies définit ainsi la société civile : « On entend par là les associations de citoyens (autres que celles qui concernent leurs familles, leurs amis et leurs activités professionnelles) auxquelles ceux-ci ont décidé d'adhérer pour promouvoir leurs intérêts, leurs idées et leurs idéologies. Ce terme ne renvoie pas aux activités à but lucratif (secteur privé) non plus qu'à l'action des pouvoirs publics (secteur public). Présentent un intérêt particulier pour l'ONU les organisations de masse (telles que

La gouvernance : tenter une définition

les organisations de paysans, de femmes ou de retraités), les syndicats, les associations professionnelles, les mouvements sociaux, les organisations de peuples autochtones, les organisations religieuses et spirituelles, les associations d'universitaires et les organisations non gouvernementales d'intérêt public ». ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. « Nous, peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale. Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile », *Site de l'Organisation des Nations unies*, [En ligne] http://www.un.org/reform/a58_817_french.doc (Page consultée le 22 juillet 2008), p.15.

⁵ Jean-Pierre GAUDIN. *Pourquoi la gouvernance?* Paris : Presses de Sciences Po, 2002, p.11.

⁶ Pierre HAMEL et Bernard JOUVE. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, p.27.

⁷ Pascal LAMY. « La gouvernance, utopie ou chimère? », *Études*, vol. 2 (Tome 402), 2005, p.153.

⁸ Pierre HAMEL et Bernard JOUVE. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, p.109.

⁹ Louis CÔTÉ, Benoît LÉVESQUE et Guy MORNEAU. « L'évolution du modèle québécois de gouvernance », *Politique et Sociétés*, vol. 26, no.1, 2007, p.2.

¹⁰ Banque Mondiale. « La gouvernance collaborative », Site de la Banque mondiale, [En ligne], <http://www.worldbank.org/wbi/governance/fra/about-f.html#approach> (Page consultée le 22 juillet 2008)

¹¹ UNION EUROPÉENNE. « Gouvernance européenne : un livre blanc », sur le site de La Commission européenne, [En ligne], http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0428fr01.pdf (Page consultée le 22 juillet 2008)

¹² UNITED NATIONS. « Governance for sustainable human development », on the website of *United Nations Development Program*, [En ligne], <http://mirror.undp.org/magnet/policy/chapter1.htm#b> (Page consultée le 22 juillet 2008)

¹³ ACIDI. « Examen des programmes de gouvernance de l'ACDI », Site de l'Agence canadienne de développement international, [En ligne], [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Evaluations2/\\$file/Review_of_Governance_Programming_in_CIDA-FR.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Evaluations2/$file/Review_of_Governance_Programming_in_CIDA-FR.pdf) (Page consultée le 22 juillet 2008)

¹⁴ Pour plus d'information, voir entre autres Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON. *Dictionnaire des relations internationales : Approches concepts doctrines*, Paris: Dalloz, 2003, 553 p.

¹⁵ Alain BEITONE. *Dictionnaire des sciences économiques*, 2e édition, Paris: Armand Colin, 2007, p. 252.

¹⁶ Guy HERMET. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 3e édition, Paris: Armand Colin, 1998, p. 114.

¹⁷ Philippe MOREAU DEFARGES. *La gouvernance*, Paris : Presses universitaires de France, collection « Que sais-je? », 2003, p. 96.

¹⁸ Patrick LE GALÈS. « Gouvernance », dans Laurie BOUSSAGUET et coll. (dir.) *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, p. 242-250.

La gouvernance : tenter une définition

-
- ¹⁹ INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉBAT SUR LA GOUVERNANCE. « IRG : Nos activités et notre réseau dans le monde », *Site de l'Institut de recherche et de débat sur la gouvernance*, [En ligne], http://www.institut-gouvernance.org/index_fr.html (Page consultée le 21 juillet 2008)
- ²⁰ Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON. *Dictionnaire des relations internationales : Approches concepts doctrines*, Paris: Dalloz, 2003, p. 238.
- ²¹ Cette définition fut d'abord développée dans le cadre du texte suivant : Isabelle LACROIX. *Les pratiques de gouvernance de commissions scolaires du Québec*, Thèse (Ph.D), Université de Sherbrooke, 2012.
- ²² [Jean-Pierre GAUDIN. Pourquoi la gouvernance?](#) p. 42.
- ²³ [Jean-Pierre GAUDIN. Pourquoi la gouvernance?](#) p. 43.
- ²⁴ Pierre HAMEL et Bernard JOUVE. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, p. 15.
- ²⁵ Dalie GIROUX . « Observer l'observateur – Perspective épistémologique sur l'usage de la notion de gouvernance pour l'étude politique de l'administration publique », *Revue gouvernance*, vol. 3, no. 1, 2006, p. 2.
- ²⁶ Dans le cadre de ce texte, nous nous référons à la coopération comprise comme découlant d'une interdépendance entre des acteurs. Cette coopération peut ainsi prendre diverses couleurs et nuances, passant de la collaboration harmonieuse au conflit direct.
- ²⁷ Farhad KHOSROKHAVAR. « La gouvernance et la place du politique. Gouvernance, État et société civile », *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 122.
- ²⁸ Claude LESSARD et Alexandre BRASSARD. « La gouvernance de l'éducation au Canada », *Éducation et Sociétés*, vol. 2, n^o. 18, 2006, p. 182.
- ²⁹ Claude LESSARD et Alexandre BRASSARD. « La gouvernance de l'éducation au Canada », p. 184.
- ³⁰ Pierre HAMEL et Bernard JOUVE. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, p. 12.
- ³¹ OCDE. « Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques », *Site web de l'Organisation de Coopération et de Développement économique*, [En ligne], [http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/sdvext.nsf/66ByDocName/Descitoyenspartenairespublication%20parl%E2%80%99OCDE/\\$FILE/citoyenspartenaires.pdf](http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/sdvext.nsf/66ByDocName/Descitoyenspartenairespublication%20parl%E2%80%99OCDE/$FILE/citoyenspartenaires.pdf) (Page consulté le 22 juillet 2008)
- ³² OCDE. « Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques », p. 16.
- ³³ Adapté de A. FUNG. « Varieties of Participation in Complex Governance », *Public Administration Review*, décembre, 2006, p.66-75 et A. FUNG. « Recipes for Public Spheres : Eight Institutional Design Choices and their Consequences », *Journal of Political Philosophy*, vol. 11, no 3, p.66-75 par Laurence BHERER. « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », *Télescope*, vol.17, no.1, 2010, p. 158-159
- ³⁴ Laurence BHERER. « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », p. 161.
- ³⁵ Laurence BHERER. « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », p. 168.
- ³⁶ André THIBAUT, Marie LEQUIN et Mireille TREMBLAY. *Cadre de référence de la participation publique (Démocratique, utile et crédible)*, Québec : Conseil de la santé et du bien-être/Gouvernement du Québec, 2000, p. 4.

La gouvernance : tenter une définition

-
- ³⁷ André THIBAUT, Marie LEQUIN et Mireille TREMBLAY. *Cadre de référence de la participation publique (Démocratique, utile et crédible)*, p. 13.
- ³⁸ Laurence BHERER. « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », p. 157.
- ³⁹ André THIBAUT, Marie LEQUIN et Mireille TREMBLAY. *Op.cit.*, p. 2.
- ⁴⁰ [Olivier PAYE. « La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique »](#), p. 7.
- ⁴¹ [Olivier PAYE. « La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique »](#), p. 10.
- ⁴² Pascal LAMY, [« La gouvernance, utopie ou chimère? »](#), p. 160.
- ⁴³ [Jean-Pierre GAUDIN. Pourquoi la gouvernance?](#) p. 30.
- ⁴⁴ OCDE. « Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques », p. 75.
- ⁴⁵ OCDE. « Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques », p. 82.
- ⁴⁶ LAFAYE, Claudette. « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations? », *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 63.
- ⁴⁷ Pierre HAMEL et Bernard JOUVE. *Op.cit.*, p. 92.
- ⁴⁸ Jacques T. GODBOUT. « Gouvernance, participation et métarègle », *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p.137-138.
- ⁴⁹ Jocelyn LÉTOURNEAU. « La gouvernance en tant que manière de voir : le paradigme de l'apprentissage collectif. Commentaire sur un texte de Gilles Paquet », *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p.52.
- ⁵⁰ Philippe BRACHET. [« Démocratie participative : du slogan à la mise en œuvre », *Mouvements*, n° 19, janvier-février, 2002.](#) p. 118-119.
- ⁵¹ Stéphane PAQUIN. « La gouvernance à paliers multiples : un accent sur le cas de la Belgique », *Télescope*, hiver 2006-2007, 2006, p. 80.
- ⁵² Gilles PAQUET. « La gouvernance en tant que précautions auxiliaires », *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 227.
- ⁵³ Benoît RIGAUD et Johann JACOB. « Définir la gouvernance publique », *Optimum Online*, vol. 41, no. 3, septembre 2011, p. 38.
- ⁵⁴ Charles TOURNIER. « Le concept de gouvernance en science politique », *Pap. Polít. Bogotá (Colombia)*, vol. 12, no. 1, 2007, p.87.
- ⁵⁵ Christian ROUILLARD et Nathalie BURLONE. *L'État et la société civile sous le joug de la gouvernance*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2011, p. 7.
- ⁵⁶ Joanne CADDY. [« Les citoyens au cœur d'une bonne gouvernance »](#), *Site de l'Observateur OCDE*, [En ligne] http://www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/470/Les_citoyens_au_coeur_dune_bonne_gouvernance_.html, (Page consultée le 7 février 2008)
- ⁵⁷ Pierre HAMEL. « La gouvernance : une perspective valable afin de repenser la coopération et les conflits? », *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 96.